

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

Ne pas prêter

Consultation sur place autorisée

MÉMOIRE D'ÉTUDE

*Le projet de désherbage dans une bibliothèque universitaire :
la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon*

Éric FÉREY

sous la direction d'Anne MAYÈRE, E.N.S.S.I.B.

1993

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**



MÉMOIRE D'ÉTUDE

*Le projet de désherbage dans une bibliothèque universitaire :
la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon*

Éric FÉREY

sous la direction d'Anne MAYÈRE, E.N.S.S.I.B.

*Stage de trois mois effectué entre juillet et octobre 1993
à la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon, sous la responsabilité de
Madame Michèle BEHR, conservateur, directrice de la bibliothèque.*

1993
DCB
12

1993

*Le projet de désherbage dans une bibliothèque universitaire :
la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon*

Éric FÉREY

RÉSUMÉ : Les magasins de la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon sont sur le point d'être saturés. Le désherbage doit à la fois permettre le stockage des nouvelles acquisitions et prélude à une réorganisation de la bibliothèque. Cette étude examine les différents critères et les modalités d'exécution de cette opération.

DESCRIPTEURS : Elimination document ; Stockage document ; Gestion fonds ; Bibliothéconomie ; Bibliothèque universitaire.

ABSTRACT : The stores of the Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon are about to saturation. The weeding must both enable the new acquisitions storage and prelude to a new organization. This survey scans the different criteria and the working out ways of this operation.

KEYWORDS : Document elimination ; Document storage ; Stock management ; Librarianship ; University library.

INTRODUCTION

1. Eléments descriptifs.

1.1. L'Université.

Moins de trois mois après la loi du 12 juillet 1875 reconnaissant la liberté de l'enseignement supérieur, des prêtres et des laïcs lyonnais jettèrent les bases de l'Université Catholique de Lyon. Le 8 octobre de cette même année s'ouvrit en effet une Faculté de Droit, bientôt suivie, en 1877, des Facultés des Lettres et des Sciences. L'Ecole Supérieure de Théologie, fondée en 1878, devint Faculté en 1886. L'enseignement dispensé dans l'établissement s'adressa d'abord aux clercs et aux religieux venus parachever leur formation théologique. La Faculté de Théologie s'est vue adjoindre, à l'intention d'un grand public à la culture généraliste, l'Institut Pastoral d'Etudes Religieuses (IPER) et l'Institut de Recherche et d'Enseignement Philosophiques (IREP), qui offrent respectivement des cycles de formation religieuse et des cours de littérature, de sciences religieuses, humaines et exactes.

Pour assurer "une présence toujours nouvelle dans la fidélité à l'essentiel"¹, l'Université Catholique de Lyon s'est progressivement ouverte à un large public. Des "laïcs, jeunes ou adultes, étudiants ou 'actifs' " viennent assister à des cours très diversifiés dont la finalité est souvent professionnelle. Mentionnons pour en témoigner l'Institut de Chimie et Physique Industrielles (ICPI) qui a pris en 1958 le relais de l'Institut de Chimie Industrielle fondé en 1919, l'ancienne Ecole de Biochimie pratique (1952) devenue en 1971 l'Ecole Supérieure de Technicien(ne)s Biochimie-biologie (ESTBB), l'Ecole Supérieure de

¹ Ainsi qu'il est dit dans l'*Annuaire* que publie l'Université, p. 5.

Secrétaires-Traductrices (ESST) depuis 1968, l'Ecole de Laborantins d'Analyses Médicales (ELAM) créée en 1975, l'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA) et l'Ecole Supérieure pour le Développement Economique et Social (ESDES) tous deux fondés en 1987.

"Mais c'est aussi aux formes nouvelles de l'insertion sociale qu'entend s'adapter l'Université Catholique"². Ainsi sont apparus au cours des années 80 plusieurs instituts proposant à la fois une formation universitaire et un apprentissage professionnel : l'Institut des Sciences de la Famille (ISF), l'Institut de Pédagogie, l'Institut des Droits de l'Homme (IDHL), le Département de la Communication (depuis 1985), le Centre de Bio-Ethique (créé en 1988). Afin d'aider à la promotion économique et sociale de la région sont nés récemment le Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL) et le Centre d'Etudes Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil (CPEC). Le souci d'un rayonnement à l'étranger a suscité dès 1948 un cours de langue française pour les étudiants étrangers qui se transforma à partir de 1974 en l'Institut de Langue et de Culture françaises (ILCF).

Avec cette gamme très variée de formations et d'enseignements, l'Université Catholique, qui souhaite contribuer "à l'intelligence de la foi" tout en poursuivant "une finalité scientifique", attire chaque année environ 7500 étudiants.

1.2. La Bibliothèque.

L'ISARA, l'ICPI et quelques autres instituts ou écoles comme l'ESTBB, en tant que parties constitutives de la Faculté des Sciences, disposent de bibliothèques spécialisées. L'Institut Pierre Gardette (linguistique romane), l'Institut des Sciences de la Famille, le Centre d'Etude et de Développement Local, la Faculté de Théologie et l'Institut Pastoral d'Etudes Religieuses possèdent également des fonds propres. Cependant, tous les ouvrages et périodiques relevant des Facultés de Théologie, de Philosophie, de Droit Canonique, de Droit des Sciences Economiques et Sociales et des Lettres sont conservés à la Bibliothèque

² Ibid., p. 4.

Centrale dite Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon. Celle-ci renferme environ 210 000 volumes, 2 000 titres de périodiques (dont 500 en cours)³.

Sans prétendre proposer ici plus qu'un rapide historique de cette bibliothèque, précisons que le premier numéro du *Bulletin des Facultés Catholiques de Lyon*, du 15 Juillet 1877, faisait état de bibliothèques de sections pour la Faculté de Droit, et même pour les Facultés de Lettres et de Sciences qui allaient apparaître quelques mois plus tard. En 1881, la bibliothèque est installée au 25 rue du Plat dans un local alors spacieux pour ses collections naissantes. Trop spacieux même, à voir les nombreuses listes de requêtes publiées dans le *Bulletin des Facultés Catholiques*. Des accroissements substantiels se firent cependant, surtout sous la direction de Monsieur Hugues Vaganay (entre 1893 et 1918) et de l'abbé Joseph Michel (de 1943 à 1963). Tant et si bien que le bâtiment actuel de la bibliothèque, conçu en 1938 sur les plans du Père Chantre, bibliothécaire, fut progressivement gagné par les collections. En annonçant, dans le *Bulletin des Facultés Catholiques* de juillet-décembre 1948, qu'un deuxième étage pouvait désormais accueillir de nouveaux volumes à concurrence de 2 km linéaires environ, le Père Joseph Michel avait conscience que ce n'était "pourtant pas trop. Un jour (lointain) ce ne sera plus assez." Des annexes ont en effet été nécessaires : depuis 1972, un local de 98 m² au 38 rue du Plat ; depuis 1983 dans l'ancienne chapelle du séminaire de Saint-Just, un local de 300 m².

Hormis les périodiques emmagasinés dans un local à part situé à 15 mètres de l'entrée de la bibliothèque, le plus gros des collections, soit près de 200 000 volumes, est conservé sur trois étages et réparti en sept locaux ou sept salles qui ne correspondent pas à un classement intellectuel. La plupart des 15 000 ouvrages anciens (c'est-à-dire antérieurs à 1811) sont disséminés dans les différents magasins. Seuls les plus précieux d'entre eux se trouvent dans deux petits locaux (Réserve 1 et Réserve 2) avec 79 manuscrits et 27 incunables ; ils ne représentent qu'environ le dixième de ce que l'on doit malgré tout appeler le "fonds ancien".

La Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon se présente aujourd'hui comme une bibliothèque pour les premier et deuxième cycles et comme une bibliothèque de

³ Il s'agit là d'une estimation, aucun récolement numérique n'ayant été fait.

recherche. Elle offre à son lectorat universitaire des documents d'initiation et des documents spécialisés se rapportant aux différentes disciplines enseignées, à l'exclusion, nous l'avons vu, des ouvrages scientifiques conservés dans les services documentaires de la Faculté des Sciences. Les domaines les plus représentés dans les collections sont, dans l'ordre, la Théologie, la Philosophie, l'Histoire, le Droit, l'Economie, les Sciences humaines et la Littérature. Chaque année, environ la moitié du budget d'acquisition est dépensée pour des ouvrages de Théologie. Le fonds de Sciences religieuses représente ainsi le pôle d'excellence de la bibliothèque et correspond au nombreux contingent d'étudiants en théologie inscrits à la bibliothèque.

1.3. Les problèmes.

Les difficultés que connaît la bibliothèque touchent aux locaux, aux fonds et au nombre réduit de son personnel. Ces trois thèmes problématiques sont si intimement liés que seule une réorganisation globale peut permettre à la bibliothèque de fonctionner de façon plus efficace et plus moderne.

On a vu que l'accroissement du fonds a entraîné en 1972 puis en 1983 l'ouverture d'annexes. Même si les ouvrages qui s'y trouvent sont moins sollicités que les autres, reste que le fonctionnement de la bibliothèque est handicapé par la dispersion des fonds. Les demandes de consultation ou de prêt de ces ouvrages obligent à un déplacement quotidien vers l'annexe la plus proche, à deux navettes hebdomadaires vers l'annexe la plus éloignée. Outre que le public doit parfois patienter une demi-journée ou quelques jours pour la satisfaction d'une demande, le personnel de magasinage dans le premier cas et une bibliothécaire dans le second sont appelés à abandonner leurs activités principales pour pouvoir assurer la mise à disposition. L'effectif étant tout juste suffisant⁴ pour un fonctionnement normal, on comprend aisément que cette situation n'arrange pas les choses.

⁴ Six personnes : un conservateur, deux bibliothécaires-adjoints, un employé de bibliothèque et deux magasiniers (tous les deux à temps partiel).

L'imminente saturation des magasins de stockage de la bibliothèque centrale et l'exiguïté de la salle de lecture⁵ ont contraint Mme Michèle Behr à imaginer une refonte complète de la bibliothèque. Comme nous allons le voir, le désherbage constitue une condition nécessaire de sa métamorphose.

2. Eléments prospectifs.

Pour remédier à la situation critique dans laquelle se trouve la bibliothèque, un nouvel ensemble a été conçu. La volonté de moderniser la structure doit intégrer la dotation d'une informatisation complète⁶ à un remodelage architectural.

2.1. Le projet de réorganisation.

Il est projeté d'acquérir un immeuble voisin, situé en face de l'actuelle bibliothèque, de l'autre côté de la rue Tony Tollet. L'édifice convoité devra bien entendu être complètement reconstruit pour offrir à la fois des surfaces de stockage, des bureaux et une salle où seront proposées des collections en libre-accès. Une passerelle reliera ce nouveau corps de bâtiment à l'actuelle bibliothèque. Il n'est pas encore décidé si la Réserve et le fonds ancien en cours d'élaboration se situeront dans l'appendice à venir ou dans les magasins qui les abritent aujourd'hui. Les coûts de déménagement une fois déterminés feront opter pour une solution ou pour une autre. Le point essentiel réside dans le fait que la nouvelle entité sera une malgré sa bi-partition. Le paradoxe de cette configuration originale tient à ce qu'elle étend la bibliothèque tout en renonçant à ses annexes. C'est dire par là

⁵ Cent places pour plus de 1 800 inscrits.

⁶ L'introduction de l'informatique à la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon date de 1988, lorsqu'elle s'inscrit dans le réseau SIBIL. L'informatisation du prêt a commencé en octobre dernier, à l'occasion de la rentrée universitaire. Quant à la conversion rétrospective du catalogue, elle a fait l'objet d'un avant-projet avec la Bibliothèque de France. Dans le cadre du programme des "pôles associés", la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon constituerait une "bibliothèque de dernier recours" en sciences religieuses.

même que le linéaire total ne sera pas ou peu augmenté et, par voie de conséquence, que le désherbage doit prélude à la nouvelle implantation.

2.2. Le désherbage.

Les enjeux de cette opération sont multiples et solidaires. D'abord, elle doit permettre le désengorgement des magasins centraux de la bibliothèque et améliorer l'adéquation des fonds aux enseignements dispensés dans l'Université. Se greffe ensuite à cette action l'évaluation des collections, qui débouchera certainement sur une politique d'acquisition plus précise. Tout cela constitue le but premier du désherbage – mais seulement son but minimal. Soulagée de son poids mort par un désherbage thérapeutique trop faible, la bibliothèque ne serait pas à l'abri d'une rechute. La "solution" de la "relégation interne" ou du refoulement⁷, qui consiste à placer les volumes dés herbés dans les annexes, ne fait que repousser le problème et maintient les dépenses locatives. De plus, elle ne favorise pas mais entrave la métamorphose de la bibliothèque. Un désherbage thérapeutique fort inclut dans son programme la restauration de l'unité topologique de la bibliothèque. Les annexes, qui ont permis la conservation d'une partie des ouvrages, perdent effectivement leur légitimité dès lors qu'une partie plus importante des fonds figurant dans les magasins centraux peut et même doit être évacuée⁸.

Quant à savoir si le désherbage sera drastique ou léger, la révision critique des fonds seule l'établira. En tous cas, quelle que soit son ampleur de l'opération, la communauté des usagers de la bibliothèque peut être assurée qu'il ne s'agira pas d'une "première" dans la maison... Un de ses anciens directeurs, l'abbé Joseph Michel, ne disait-il pas en 1948 : "L'élimination, d'un côté, des doubles (ceux qui sont inutiles), de l'autre, du poids mort, amènera un sérieux tassement. Il va falloir, avec le concours d'un juriste, faire un triage de la vieille jurisprudence ! L'opération s'impose. Une grande bibliothèque, quoi qu'on ait dit

⁷ Pour les définitions des termes et des locutions, voir le Vocabulaire dans la Première partie .

⁸ Les collections de périodiques, qui sont conservées dans l'un des magasins de la bibliothèque centrale, ne sont pas incluses dans le projet de désherbage.

parfois, n'est pas une nécropole. Elle exige une sélection qui doit être faite avec discernement, mais résolution."⁹

3. Difficultés rencontrées.

Après avoir été informé par Mme Michèle Behr, Directrice de la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon, sur le projet de désherbage, nous avons eu recours pour mener à bien cette étude aux sources traditionnelles : d'une part, les textes de la littérature professionnelle consacrés au sujet ; d'autre part, les avis et remarques de plusieurs personnes sollicitées à des titres divers (directeur de bibliothèque universitaire, responsable des éliminations, auteur d'articles ou de communications sur la question, bibliothécaire confronté(e) au problème du manque de place ...)¹⁰.

En ce qui concerne la bibliographie, il convient d'observer que les références se rapportent le plus souvent aux bibliothèques de lecture publique. Si le thème des éliminations ou du désherbage est plus fréquemment abordé qu'il y a dix ans, les textes français traitant du problème en bibliothèque universitaire se comptent sur les doigts d'une main. Quant aux déclarations recueillies par le biais de questionnaires ou d'entretiens¹¹, le nombre de personnes et d'établissements contactés ainsi que le rythme des réponses ne nous a pas permis d'en faire un fondement de notre travail ni d'en tirer des conclusions mais seulement d'observer des différences d'approche radicales, d'enregistrer des confirmations de certaines hypothèses, des indications plus ou moins éclairantes et même ... quelques demandes de conseil.

Notre travail de conception se heurtait également à une difficulté structurelle majeure : la classification topographique des collections. La même étagère peut être ainsi chargée d'ouvrages de nature parfois très différente. Les épis qui ont accueilli les

⁹ Discours du 2 décembre 1948. *Bulletin des Facultés catholiques de Lyon*, juillet-décembre 1948, p. 140.

¹⁰ La liste des personnes et des établissements consultés figure dans la partie Annexe. On y trouvera aussi le résumé des résultats de l'enquête.

¹¹ Voir Annexe.

bibliothèques privées données ont perdu peu à peu leur cohérence par l'intrusion de nouveaux ouvrages ; d'autres ont toujours été le réceptacle des dernières acquisitions. Même si, depuis quelques années, des mouvements d'ouvrages tendent à reconstituer des secteurs documentaires homogènes, le mélange reste à ce point dommageable qu'aucune quantification sérieuse des volumes par domaine n'est possible et qu'aucun taux de rotation n'est calculable.

4. Plan

Cette étude a pour but la préparation théorique et pratique d'un désherbage imminent. La relative nouveauté de pareille opération dans les bibliothèques universitaires françaises nous a d'abord obligé à en examiner les tenants et aboutissants historiques. Les causes, la chose, les mots pour la dire et les représentations extrêmes de la bibliothèque sont ainsi les quatre thèmes de la première partie . La deuxième partie examine les critères du désherbage et ses conditions générales d'effectuation. La troisième partie propose, à la lumière des critères dégagés, une préfiguration de la mise en œuvre du désherbage à la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon.

PREMIÈRE PARTIE

Le désherbage en bibliothèque universitaire

Du désherbage en bibliothèque universitaire on peut immédiatement dire qu'il en est question et qu'il est en question. Voilà vingt ans, le désherbage –qui ne portait pas ce nom-là– avait un autre champ d'expérimentation : la nécessité des "éliminations" se faisait sentir dans les bibliothèques de lecture publique. Aujourd'hui, les bibliothèques universitaires sont à leur tour confrontées au problème, et il ne semble pas, sauf dans des cas exceptionnels, que le désherbage y soit effectué sans tension ni contestation.

Depuis vingt ans, la situation des bibliothèques universitaires a fait l'objet de plusieurs rapports ou enquêtes constatant les carences, les dysfonctionnements et les besoins. Mentionnons, sans prétendre à l'exhaustivité, huit grandes références :

- *Le livre noir des bibliothèques universitaires*, brochure publiée en 1973 par la section des bibliothèques universitaires de l'Association des bibliothécaires français ;

- Dossier sur la situation des bibliothèques universitaires en 1975-1976 publié dans le *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1978, n° 98¹ ;

¹ Déjà en 1975 un "plan de réorganisation des bibliothèques universitaires" avait été approuvé par l'ensemble des associations professionnelles et publié dans le *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 88.

- *Rapport sur les bibliothèques et les centres de documentation des universités* établi par l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et l'Inspection générale des bibliothèques, juin 1980 (2 vol.) ;

- *Les bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier Ministre*² / par le directeur du Livre, juillet 1981 ;

- *L'évaluation des bibliothèques universitaires : colloque de Nice, 1982* / organisé par l'A.U.P.E.L.F. (publié par l'A.U.P.E.L.F. à Montréal en 1984) ;

- *Synthèse de l'enquête de 1983*, document rédigé par Mlle Geneviève Simonot³ à la demande du Directeur des Bibliothèques, des Musées et de l'information scientifique et technique, M. Denis Varloot ;

- *Rapport sur les bibliothèques à Monsieur le ministre de l'Education nationale [et] Monsieur le ministre de la Culture* / par Jean Gattégno et Denis Varloot, mars 1985 ;

- *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports* / par André Miquel, 1989.

Nous savons l'impact du rapport Miquel. La référence de 1983 est la seule cependant qui consacre quelques pages au problème des éliminations dans les bibliothèques universitaires. Le rapport Simonot, bien que son propos ne soit pas exactement celui du désherbage⁴, recoupe inévitablement ce thème. Nous énoncerons donc les points principaux

² Ce rapport est couramment appelé "Rapport Vandevoorde".

³ C'est pourquoi, conformément à l'usage, nous le désignerons par la locution "Rapport Simonot". Nous devons à l'obligeance de M. Hubert Dupuy la communication de ce document qui n'a pas été publié.

⁴ L'enquête préalable dont le rapport Simonot synthétise les résultats a été faite en vue de la "création d'un centre de dépôt pour les bibliothèques universitaires et de la région parisienne".

des quatre pages de ce rapport dans le paragraphe suivant, qui brosse à grands traits l'histoire de la reconnaissance du problème dans les bibliothèques.

1. Il est question de désherbage.

1.1. Commentaires à partir de la bibliographie.

Cinq dates, six textes

Il y a longtemps que le thème du désherbage a été abordé en France⁵. Cependant, les auteurs français de textes sur le désherbage reconnaissent souvent dans un article de Noë Richter publié en 1975⁶ le point de départ de la réflexion⁷. Sa publication dans le *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français* (largement diffusé auprès des professionnels) a contribué de façon décisive à la reconnaissance du problème. Cette étude, demandée à Noë Richter par la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique, avait deux objectifs : d'une part "rassembler les données du problème" et, d'autre part, inviter les responsables des bibliothèques à élaborer "une doctrine de l'élimination". Si le premier objectif a été atteint de manière très complète et satisfaisante, le second objectif, sans rester l'expression d'un vœu pieux, n'a pas, comme on aurait pu l'espérer, beaucoup mobilisé.

Trois ans plus tard, par le même canal⁸, sont exposés les résultats d'une enquête menée par Noë Richter auprès de 185 bibliothèques environ. Les cent soixante quatre réponses exploitables concernaient tous les types de bibliothèque (vingt-neuf bibliothèques d'enseignement supérieur, deux bibliothèques scolaires, vingt-quatre bibliothèques spécialisées, cent neuf bibliothèques publiques). La communication de Noë Richter au Congrès de Versailles résume les attendus principaux du dépouillement des questionnaires

⁵ Voir aussi 2.1.

⁶ Les éliminations dans les bibliothèques françaises, in *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1975, t. 20, n° 5, p. 199-209.

⁷ Cet article fut néanmoins précédé d'un an par le mémoire E.N.S.B. de Ghislaine Ledru et Elisabeth Ossart.

⁸ Association des bibliothécaires français. Conserver, éliminer ? Eléments pour une gestion rationnelle des fonds, in *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1978, n° 101.

(généralisation et accélération du phénomène, souhait d'une homogénéisation lexicale, nécessité d'une définition de la re-distribution des ouvrages éliminés, reprise de l'étude du problème à un niveau plus général...) mais les différents problèmes abordés ne sont pas encore à cette occasion rapportés à chaque type de bibliothèque, en particulier aux bibliothèques universitaires. L'enquête, cependant, comme nous venons de le voir, en a touché vingt-neuf d'entre elles. Plus exactement, vingt-neuf bibliothèques universitaires reconnaissent en 1978 qu'elles pratiquent des éliminations, soit plus de sept bibliothèques universitaires sur dix. Le cas des bibliothèques universitaires est également présent dans le dossier par le biais de deux communications étrangères⁹.

Le rapport Desgraves, publié en 1982, contient en annexe un texte de Noë Richter, "La révision critique des collections, l'épuration et l'élimination"¹⁰. Ces quelques pages énoncent les grandes lignes du problème sans porter particulièrement sur le cas des bibliothèques universitaires. La même année, Brigitte Richter place en bonne position dans son *Précis de bibliothéconomie* (au chapitre 2, juste après le chapitre consacré aux accroissements) le thème des éliminations. Ces dix pages abordent complètement le problème. Mais, là encore, les bibliothèques universitaires ne sont pas reconnues comme principal terrain d'expérience du désherbage¹¹. L'enjeu de ce chapitre n'était certes pas de traiter le problème dans ses tenants et aboutissants, mais simplement de faire prendre conscience de la fonction bibliothéconomique de l'élimination "dans le cadre d'une gestion rationnelle des collections"¹².

Deux ans plus tard, en 1984, Geneviève Simonot remet à Denis Varloot, Directeur de la Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'information scientifique et technique, la *Synthèse* d'une enquête auprès "des Bibliothèques Interuniversitaires et d'Universités de Paris et de la Région Parisienne" à propos du stockage des documents. Le questionnaire

⁹ Richard K. Gardner, Les éliminations et le stockage des livres dans les bibliothèques américaines, p. 197-200 et Graham K. Barnett, Les "solutions" anglaises aux problèmes de conservation et d'élimination, p. 201-213.

¹⁰ *Le Patrimoine des bibliothèques, rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture*, 1982, Annexes, p. 25-29.

¹¹ Il en est question deux fois seulement, sans que le moindre prolongement de l'enquête de 1978, et pour cause, ne soit mentionné.

¹² *Op. cit.*, p. 31.

comportait trois volets :

I. Situation actuelle. Les sept questions de ce premier volet portaient sur le nombre de mètres linéaires disponibles, l'accroissement moyen annuel, les dépôts éventuels d'autres bibliothèques dans l'établissement, les dépôts éventuels de l'établissement dans d'autres bibliothèques, la présence dans l'établissement de "rayonnages denses", les conditions de conservation et ses problèmes, les possibilités d'extension.

II. Politique actuelle d'élimination. Les six questions de ce second volet concernaient la concertation des bibliothèques entre elles sur le thème des éliminations, les éliminations par échange, les éliminations par don, les éliminations par mise au pilon, les ventes éventuelles, le taux de rotation du fonds de la bibliothèque.

III. Politique du centre de dépôt. Les sept questions de ce troisième et dernier volet étaient relatives au centre de dépôt dont le projet de création a suscité l'enquête. Il s'agissait de savoir si les bibliothèques étaient ou non favorables, et pourquoi, à ce projet ; si le don paraissait mieux convenir que la location de mètres carrés (pour quels types de documents et dans quelles quantités) ; s'il était souhaitable que d'autres fonctions (échange, coopération pour les acquisitions, micrographie...) fussent assurées par ce centre.

Le premier volet du questionnaire était destiné à "mesurer le degré de saturation des différents établissements" ; le deuxième, à connaître les solutions apportées au problème des documents non conservés ; le troisième, à apprécier l'écho du projet de création d'un dépôt.

Des réponses au premier volet, il ressortait qu'au rythme d'accroissement qui était le leur, les établissements seraient saturés, en moyenne, avant dix ans. Sur 28 bibliothèques¹³, 10 d'entre elles avaient environ cinq ans de stockage ou moins, 7 pouvaient tenir entre six et dix ans au plus, une était déjà comble. Seuls 9 établissements, soit 1 sur 3 pouvait accroître leurs collections au-delà de dix ans. En outre, les conditions de conservation étaient mauvaises dans 13 établissements et les possibilités d'extension s'avéraient faibles en

¹³ Douze bibliothèques d'universités (Paris I, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII), dix bibliothèques interuniversitaires (R.B.U.P., Sorbonne, Cujas, Sainte-Geneviève, I.N.A.L.C.O., B.A.A., B.I.U. Médecine, B.I.U. Pharmacie, B.I.U. Jussieu et B.D.I.C.) et les six bibliothèques des Grands Etablissements (Académie de Médecine, Institut de France, Mazarine, Muséum, Musée de l'Homme, Byzantine).

moyenne et nulles pour près de la moitié des bibliothèques. Geneviève Simonot concluait cette première partie du rapport ainsi : "On peut se demander si les bibliothèques ont pris conscience de cette situation critique qui normalement devrait les inciter à entreprendre une politique d'élimination. En d'autres termes, y a-t-il un lien entre le degré de saturation et l'importance de l'élimination ? "

En effet, les réponses aux questions du deuxième volet (sur les éliminations pratiquées) rendent perplexes encore aujourd'hui : les chiffres, "même s'ils ne sont pas très fiables [...], sont tout de même très bas."

Plus étonnant encore : sur les sept bibliothèques qui avaient cinq ans ou moins de stockage devant elles, une seulement développait une politique d'élimination. De plus, il semblait à Geneviève Simonot qu'avaient surtout lieu des "opérations ponctuelles ne répondant pas nécessairement à une adaptation constante des fonds aux besoins des lecteurs". Le constat d'absence de véritable politique d'élimination s'imposait donc. Cette absence s'expliquait probablement par un défaut "de prise de conscience de la nécessité de l'élimination [...]".

Les réponses au troisième volet du questionnaire ont pourtant témoigné d'une "assez large approbation" du projet de création de centre de dépôt dans son principe : 49 bibliothèques ou sections pour, 10 contre. Si les bibliothèques, dans leur grande majorité, préféraient la formule du transfert par don, elles n'en comprenaient pas toujours l'implication majeure : "la formule du don, en permettant au centre de dépôt d'assurer la conservation d'un nombre minimum d'exemplaires, donne la possibilité de pilonner à bon escient les documents en surnombre." La politique globale de conservation échappait en grande partie aux bibliothèques, soucieuses avant tout de se débarrasser de volumes inutiles en en gardant cependant la propriété. Les seules fonctions de coopération souhaitées par les établissements consultés étaient l'échange, la micrographie et éventuellement la restauration. Mais, se demandait Geneviève Simonot, "faut-il échanger ou micrographier des documents qui n'ont qu'une chance très faible d'être demandés par les lecteurs et qui le plus souvent existent dans d'autres bibliothèques ? " C'est plus un "dépotoir", selon le mot de Geneviève Simonot, qu'un centre actif et muti-fonctionnel qui était envisagé par la plupart des

établissements.

Finalement, il n'existait pour environ 23 millions de volumes des bibliothèques universitaires de Paris et de la région parisienne "aucun plan concerté de conservation". "Ainsi l'élimination reste une notion théorique ; elle n'est ni organisée ni contrôlée si bien qu'elle aboutit soit à une élimination abusive, soit le plus souvent à une absence d'élimination avec à terme, la saturation des bibliothèques. Non seulement cette absence d'élimination entraîne une lourdeur de fonctionnement contraire à la satisfaction des utilisateurs [...] mais aussi des coûts de stockage injustifiés par rapport au taux d'utilisation des documents."

Dernière date, dernier texte : 1986, le Dossier technique de la Bibliothèque Publique d'Information intitulé *Le Désherbage*. Ce manuel, rédigé au retour d'un voyage d'étude aux États-Unis (où les publications sur le "weeding" remontent aux années quarante)¹⁴ est encore aujourd'hui la seule référence dont soient sûrs nombres de professionnels, la première en tous cas qui leur vienne à l'esprit dès qu'il s'agit d'élimination. Malgré son prix prohibitif et sa composition discutable¹⁵, cet ouvrage a l'immense mérite de décomplexer la profession sur ce sujet. Tout le travail de Françoise Gaudet et Claudine Lieber peut être placé sous le signe revigorant de l'hygiène bibliothéconomique et de la régénération. Grâce à cette contribution, comme le notait Marianne Follet dans son mémoire¹⁶, l'opération n'est plus désignée par un terme rébarbatif mais par une métaphore valorisante. Certes, le propos du dossier technique de la B.P.I. se concentre sur le désherbage en bibliothèque de lecture publique et même sur le cas précis de la B.P.I. qui, comme chacun sait, est condamnée par sa configuration (absence de magasins) et par sa vocation (l'actualité) au désherbage régulier. Mais, malgré cette spécialisation, tous les responsables de bibliothèque, y compris les responsables de bibliothèque universitaire, disposaient enfin d'une base de réflexion.

¹⁴ Sans compter les articles pionniers qui, comme leurs équivalents français d'ailleurs, datent du début du siècle.

¹⁵ Noë Richter en a fait un compte rendu mi-figue mi-raisin dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 1, p. 81-83.

¹⁶ *La médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination*. ENSB, 1991, p. 3.

1.2. Les causes du désherbage.

Le désherbage est apparu comme une nécessité dans les bibliothèques universitaires françaises récemment. On a pu l'évoquer dans les années soixante-dix ou quatre-vingt, mais jamais avec ce caractère d'urgence ; on l'a même pratiqué, mais sans dépasser le cadre restreint de l'opération ponctuelle à l'échelle de la bibliothèque (ou même seulement de la section) vers une véritable politique générale mettant en rapport plusieurs bibliothèques. Des facteurs tant externes qu'internes ont provoqué l'apparition de tels symptômes que les bibliothèques universitaires ne peuvent souvent plus reculer le moment d'une réflexion radicale.

Chaque bibliothèque constitue un cas singulier ; aussi est-il probablement abusif de parler du désherbage en bibliothèque universitaire, sans autre précision, tant les configurations de locaux, les organisations, la spécificité des fonds et l'histoire des établissements sont différentes. Rassemblons cependant quelques éléments pour aider à la position et à l'appréhension du problème.

1.2.1. Les causes internes.

Les causes internes – entendons les causes propres aux bibliothèques – sont la saturation des locaux et la volonté d'améliorer les services.

La saturation des locaux

Il n'est pas de responsable qui n'évoque ni d'article qui ne mentionne le manque de place en premier. Il est vrai que si l'espace ne faisait ici ou là aussi cruellement défaut le maximum de livres seraient conservés et le désherbage se réduirait à une simple épuration

des volumes en mauvais état¹⁷. Le besoin de rayonnage libre pour les acquisitions force plus que toute autre cause ou toute autre raison les responsables de bibliothèque à considérer le problème. La saturation des locaux signifie pour la bibliothèque une paralysie de sa fonction de circulation de l'information, un vieillissement de ses collections, la sclérose de leur utilisation et un exode de lecteurs. Ce tableau catastrophique est bien sûr toujours de l'ordre de l'anticipation¹⁸. Il est largement temps d'y penser "lorsque le rayonnage disponible [est] occupé à 85 % "¹⁹. Quand ce taux d'occupation des rayons est atteint, on peut parler, pour reprendre l'expression de Geoffrey Ford, de "bibliothèque sous pression"²⁰. Si l'on revoit les chiffres contenus dans le Rapport Simonot, sur les 28 établissements consultés, 13 d'entre eux avaient atteint le seuil fatidique. Notons toutefois que cette indication est à combiner avec le délai de stockage possible (calculé sur la base de l'accroissement moyen annuel). Le tableau de la page suivante montre dans une première colonne le pourcentage d'occupation du linéaire total des établissements et dans une deuxième colonne le nombre d'années d'accroissement envisageable avant la saturation. La situation était dans une large mesure déjà "explosive" dans 9 établissements et passablement inquiétante dans 6 autres. Une bibliothèque dont le taux d'occupation du linéaire total atteint ou dépasse 85 % se doit de réagir sans tarder²¹ ; mais quand en plus il ne lui reste qu'environ 5 ans de stockage ou moins devant elle, la situation est critique et l'on risque de faire un désherbage moins pertinent car trop précipité.

¹⁷ Voir Deuxième partie, 1.

¹⁸ Encore convient-il d'anticiper le plus tôt possible pour traiter le problème le mieux possible. Le retard provoque l'urgence qui empêche la réflexion de mûrir.

¹⁹ Ford G. Achetez, éliminez : la gestion des stocks dans les bibliothèques universitaires anglaises, p. 395.

²⁰ Ibid., Tableau 1.

²¹ C'est-à-dire réfléchir à l'aménagement de ses locaux existants et amorcer la politique de désherbage.

BIBLIOTHEQUES	OCCUPATION METRES LINEAIRES	NOMBRE D'ANNEES AVANT SATURATION	
Académie Médecine	94,3 %	4	●* ●*
Institut de France	97 %	15,7	●*
Mazarine	?	7,4	
Muséum	76 %	10	
Musée de l'Homme	78 %	14,7	
Byzantine	?	?	
R.B.U.P.	100 %	0	●* ●*
Sorbonne	96 %	5,2	●* ●*
Cujas	47,5 %	5,6	●*
Sainte-Geneviève	88 %	7,6	●*
I.N.A.L.C.O.	83,5 %	6,8	
B.A.A.	91,5 %	3,8	●* ●*
B.I.U.M.	95 %	12,8	●*
B.I.U. Pharmacie	63 %	46,3	
Jussieu	87,5 %	1,6	●* ●*
B.D.I.C.	88 %	5	●* ●*
Paris I	72,5 %	4,8	●*
Paris III	87 %	2,4	●* ●*
Paris IV	96,5 %	3,8	●* ●*
Paris V	85,5 %	4,5	●* ●*
Paris VI	86 %	6	●*
Paris VII	48 %	27	
Paris VIII	74,5 %	7	
Paris IX	?	22	
Paris X	80 %	10	
Paris XI	74,5 %	23	
Paris XII	62,5 %	14	
Paris XIII	76,5 %	49,7	

La volonté d'améliorer les services.

La définition du rôle de la bibliothèque a enregistré des amendements et la notion de service une réévaluation : la bibliothèque n'est plus seulement le lieu de conservation des

documents imprimés, mais l'institution qui met toutes sources d'information à la disposition d'usagers. La multiplication des documents a entraîné la complexification des tâches bibliothéconomiques et une augmentation de difficulté dans le repérage de l'information utile. Les personnels scientifiques et techniques des bibliothèques sont ainsi amenés bien davantage qu'auparavant à satisfaire précisément des besoins précis. "Le travail de bibliothèque n'obéit plus à des mythes, mais à des besoins. Il tend avant tout à présenter, à 'mettre à la disposition de'. Il reste ouvert à la suite de ce 'de', sans trop chercher à l'influencer par avance. Bref, il s'analyse en une forme préparatoire de l'accueil, et c'est effectivement l'accueil qui devient le maître mot du dispositif."²². Devant la quantité de documents présents, c'est la qualité des documents présentés qui est devenue le signe de bonne santé de la bibliothèque. Celle-ci doit donc veiller en permanence à la pertinence de ses acquisitions comme à l'élimination des ses ouvrages périmés.

1.2.2. Les causes externes.

Les causes externes représentent la pression exercée sur la bibliothèque par le nombre de documents édités, le rythme de parution des "découvertes" ou d'apparition des "événements" et le changement corrélatif des enseignements.

L'explosion documentaire

Poncif nécessaire : l'accroissement vertigineux du nombre de livres publiés sur un sujet donné fait peser sur une certaine quantité d'ouvrages possédés par la bibliothèque sur ce sujet le soupçon d'obsolescence. A tout le moins, pense-t-on, le nouveau contient l'ancien quand il ne le rend pas caduc. S'ajoute à cet avantage de la supériorité du contenu celui de

²² SANSEN, J.-R. L'accès aux documents dans les bibliothèques universitaires, in *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 6, p. 456-457.

la qualité de la forme : le livre récent est plus séduisant (considération importante si l'ouvrage est promis aux rayons en libre accès) et plus solide (les livres utilisés ont été fragilisés). Surtout, l'explosion documentaire, c'est-à-dire la prolifération des livres dans des ramifications de plus en plus fines de l'investigation scientifique et de la curiosité, contraint la bibliothèque (qui veut et doit suivre le rythme des publications) à acquérir davantage. Il faut en effet réduire au minimum et le plus rapidement possible le décalage entre la mise en circulation de l'information par l'édition et la mise à la disposition de l'information par la bibliothèque. Cette conséquence de l'explosion documentaire est fortement liée à la volonté d'améliorer les services. La parcellisation exponentielle des champs du savoir et de l'étude, dont témoigne le nombre et la variété des publications que nous venons d'évoquer, ainsi que le remodelage conceptuel propre à une pensée en progrès provoquent la désertion d'une partie de la documentation. Celle-ci se périmé plus ou moins vite selon les champs et son utilisation se raréfie. Toute cette masse d'informations dépassées encombre la bibliothèque.

Variation des enseignements

Les acquis de la recherche retentissent plus ou moins vite sur l'enseignement de formation. Cependant, les contenus pédagogiques se fondent sur une documentation récente ou tout au moins sur un corpus revisité, révisé, amendé, annoté ; son altération permanente oblige la bibliothèque à faire de nouvelles acquisitions. Celles-ci doivent donc autant qu'il se peut prendre la place, au sens physique du terme, de la documentation défraîchie par une inévitable dévaluation intellectuelle. L'adaptation de l'enseignement à la connaissance entraîne celle de la fourniture d'information. L'organe documentaire assure ainsi sa fonction par l'actualisation régulière de ses fonds.

1.3. Le vocabulaire.

Les termes employés pour désigner ce que nous appelons le désherbage sont assez

nombreux : dégraissage, destruction, écrémage, élagage, élimination, épuration, expurgation, mise au rebut, pilon, reclassement, recyclage, refoulement, relégation, retraitement, tri...

A l'écrit comme à l'oral, ces termes sont parfois pris les uns pour les autres, de même qu'un seul d'entre eux, dans un établissement donné, peut signifier toutes les opérations du désherbage. Pour établir le vocabulaire ci-après, nous avons tenu à observer les distinctions suggérées par Brigitte et Noë Richter. Leur contribution à la reconnaissance du désherbage comme fonction bibliothéconomique ayant connu une telle diffusion dans la profession, il est relativement étonnant de voir que les termes s'emploient encore souvent sans un souci très marqué de précision.

Il importait surtout de disposer de termes différents pour les deux opérations composant le désherbage et pour les tâches techniques qu'il rend nécessaires. Le désherbage est une opération générale (il englobe les deux sélections spécifiques de l'épuration et de l'élimination), qui se poursuit avec le retraitement (où les critères d'élimination sont appliqués aux volumes épurés) et qui s'achève dans le recyclage des ouvrages ou dans la destruction de volumes.

Hormis les articles dont on trouvera la liste en bibliographie, deux autres sources ont été consultées sur le point précis du lexique. Il s'agit d'une part du *Vocabularium bibliothecarii*, publié par l'UNESCO en 1962 et d'autre part du *Petit dictionnaire de l'apprenti-bibliothécaire ou le document dans tous ses états* de Sophie Danis, publié par l'E.N.S.B en 1984. Le premier ouvrage ne définit pas le terme d'élimination ; il se contente d'en indiquer les équivalents anglais, allemand, espagnol et russe. Le second ouvrage contient trois définitions intéressant notre thème :

- "élimination : rejet des ouvrages qu'une bibliothèque ne peut plus utiliser, en raison de leur usure matérielle ou de l'obsolescence de l'information qu'ils contiennent."

- "épuration : forme spécifique d'élimination qui ne concerne que les ouvrages matériellement inutilisables (salis, déchirés, incomplets, irréparables) – à moins qu'ils n'offrent encore un intérêt historique – qui ne peuvent être recyclés dans d'autres

circuits de communication. Elle impose la destruction des livres (pilon)."

- "pilon : en langage courant du bibliothécaire, et de l'éditeur, désigne l'épuration."

Ces définitions ne tenant pas compte de tout l'éventail des possibilités et des opérations que suppose le désherbage, nous avons préféré établir en respectant l'usage et les recommandations de Brigitte et Noë Richter un nouveau vocabulaire.

Vocabulaire

- **Dédoublonnage** : retrait de n exemplaires identiques d'un ouvrage, celui-ci étant maintenu en un seul exemplaire dans les collections.

- **Désherbage** : terme générique désignant les opérations de retrait de livres, qu'il s'agisse de relégation, d'épuration ou d'élimination. "Désherbage", qui traduit l'américain "weeding" (de *to weed*, arracher les mauvaises herbes), est la métaphore communément employée depuis la publication du Dossier technique de la B.P.I. en 1986. Noë Richter, dans son article de 1975, parlait de "sarclage".

- **Elagage** : synonyme de désherbage employé au Québec (cf. l'article de Cl. Tremblay).

- **Élimination** : sélection des ouvrages à désherber sur des critères intellectuels.

- **Épuration** : sélection des volumes à désherber sur des critères matériels.

- **Expurgation** : terme employé en France au début du siècle pour désigner l'élimination (cf. le compte rendu de Noë Richter sur le Dossier technique de la B.P.I.).

- **Filtrage** : sélection des ouvrages donnés à la bibliothèque. Il s'agit d'une élimination en

amont, dite aussi "à la source" ou "à l'entrée". "[Le filtrage] n'est pas une élimination au sens strict puisqu'il porte sur des objets non inventoriés." (Noë Richter, *La révision critique des fonds, l'épuration et l'élimination*, in *Le Patrimoine des bibliothèques, rapport à M. le Directeur du livre et de la lecture*, 1982.)

- **Mise au rebut** : voir **Relégation interne**.

- **Pilon** : destruction des volumes dés herbés (au moyen d'un massicot, d'un compacteur, d'un incinérateur...) et suppression des fiches correspondantes dans le catalogue. Le mot s'applique aussi, par extension, à la mention "éliminé le..." qui constitue l'acte de désaffectation dans le registre d'inventaire.

- **Recyclage** : ensemble des opérations qui préparent et qui constituent avec une autre bibliothèque le don, la vente, l'échange ou le dépôt d'ouvrages. Le recyclage assure en tous les cas l'accessibilité des documents dés herbés. La locution de "recyclage interne" peut désigner toute opération de reliure, de restauration ou de réparation qui permet la survie du volume au sein de l'établissement. Nous pouvons considérer comme autant d'exemples de recyclage *matériel* les quatre cas d'utilisation des livres non redistribués qu'énumère et présente Noë Richter (voir référence à **Filtrage**) :

- " réserve de pages pour les ouvrages mutilés

- dossiers documentaires

- dossiers iconographiques

. documentaires

. par artistes

- enseignement de l'histoire et des techniques du livre : l'évolution de l'aspect, de l'illustration, du conditionnement du livre, l'imposition, les formats, etc. ne sont bien compris par les apprentis-bibliothécaires que lorsqu'ils peuvent manipuler et démonter un livre."

- **Refoulement** : terme équivalent à la locution "relégation interne". (Voir l'article de Geoffrey Ford in *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 5.)

- **Relégation externe** : procédure qui consiste à conserver les volumes désherbés dans un dépôt extérieur à la bibliothèque.

- **Relégation interne** : procédure qui consiste à conserver les volumes désherbés dans un magasin de la bibliothèque sans envisager leur retraitement. La relégation interne équivaut à ce que l'on appelle parfois "l'élimination par stockage" ou "l'élimination provisoire" (voir *Bulletin d'informations de l'A.B.F.*, 1978, n° 101, p. 189.).

- **Retrait** : opération qui consiste seulement à prélever des volumes ou des ouvrages des collections et à les stocker en vue du retraitement.

- **Retraitement** : ensemble des opérations techniques relatives aux livres désherbés ayant lieu entre le moment de leur sélection (épuration ou élimination) et celui de leur sortie de la bibliothèque.

- **Révision critique des fonds (ou des collections)** : examen des volumes en vue de l'épuration et des ouvrages dans la perspective de l'élimination.

2. Le désherbage en question.

"L'acte d'élimination est de ceux sur lesquels la conscience professionnelle bronche."
L'article de Noë Richter publié dans le *Bulletin des bibliothèques de France* en 1975 commence par ce constat de dissension. Trois ans plus tard, dans le premier paragraphe de sa contribution sur "Les circuits d'élimination" au congrès de Versailles, le même auteur

signale que l'enquête préparatoire montrait que "les réticences [étaient] loin d'avoir disparu. Plusieurs bibliothèques municipales contraintes d'éliminer ont en effet exprimé leur désapprobation et leur regret d'avoir à le faire."²³ Ce dernier point est d'importance : il atteste qu'une pratique reconnue nécessaire peut s'effectuer malgré l'interprétation toute contraire que l'on se fait de la bibliothèque. Peut-être la bibliothèque change-t-elle plus vite que les bibliothécaires tant il semble que leur discours ou leur conscience soit le dernier refuge de modèles révolus.

2.1. La bataille du désherbage aura-t-elle lieu ?

Quelques indications historiques sur les bibliothèques universitaires

C'est l'histoire d'une profession qui s'est prise au mot : les conservateurs conservent, autant qu'ils peuvent. Cette persévérance dans l'accumulation trouve son origine au XIX^e siècle, où tant de choses concernant les bibliothèques se sont jouées.

Hormis les bibliothèques Mazarine et Sainte-Geneviève, les bibliothèques universitaires françaises ne sont pas les héritières des collections d'Ancien régime. Ce que l'on peut appeler les collections d'enseignement supérieur d'avant 1789 a connu le naufrage des dépôts littéraires. De 1803 à la fin du siècle, ce sont les bibliothèques municipales qui ont accueilli un public professoral et étudiant d'ailleurs peu nombreux. Notons en outre que ces collections sont majoritairement datées de l'Ancien Régime et qu'elles ne pouvaient comme telles être adaptées aux missions éducatives. La Restauration, la Monarchie de Juillet et le Second Empire ont manqué tous leurs rendez-vous avec les bibliothèques universitaires. "L'enquête statistique générale demandée par le ministre de l'Instruction publique V. Duruy en 1865 est accablante : les 'bibliothèques' des facultés sont logées presque partout dans des locaux misérables, les crédits disponibles sont ridicules, les collections insignifiantes disparates et incomplètes."²⁴ La véritable naissance des

²³ RICHTER, N. Les circuits d'élimination. In *Bulletin d'informations de l'A.B.F.*, 1978, n° 101, p. 189.

²⁴ DAUMAS, A. Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires. In *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle, 1789-1914*, p. 421.

bibliothèques universitaires remonte à la Troisième République : "[...] dès qu'ils le purent, les Républicains –une fois leur majorité assurée après les élections de 1877– firent des efforts considérables pour fonder chez nous un nouveau venu 'l'Enseignement supérieur' et recréer des universités [...]. Fait étonnant on s'occupa vite des bibliothèques."²⁵ Il était temps : en 1878, "toutes les bibliothèques des facultés françaises ne rassemblent que 400 000 volumes soit moins que la seule bibliothèque de l'Université de Göttingen."²⁶ Le traumatisme de la défaite de 1870 contraignit les responsables français à d'humiliantes comparaisons avec le modèle allemand. Car "Breslau, Heidelberg, Leipzig, Munich : toutes ces universités ont des bibliothèques de plus de 300 000 volumes."²⁷

La situation des bibliothèques universitaires n'a presque pas évolué jusqu'en 1945. La Première Guerre mondiale, la reconstruction, la crise économique de 1929-1930, la réduction des dépenses qui se fera sentir ensuite et la Seconde Guerre mondiale ont empêché le développement des bibliothèques universitaires. Le bilan d'un demi-siècle d'existence est lourd : "A la Libération, tout est à faire pour les bibliothèques d'étude et de recherche. Elles sont dépassées et en retard de tous les points de vue : locaux vieilliss et inadaptés, personnel pas assez nombreux, crédits ridiculement faibles, collections insuffisantes."²⁸ Un décret du 18 août 1945 portant création de la Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique (DBLP) au ministère de l'Education Nationale témoigne du souci de réorganisation et de remise à niveau des moyens documentaires. Dans un premier temps, jusqu'au seuil des années 60, l'effort a principalement porté sur le budget de fonctionnement. La prise en charge par l'Etat de la rémunération des personnels et le relèvement des droits de bibliothèque ont permis de plus nombreuses acquisitions. De plus, "en 1959, sept bibliothèques ont été construites" et "de 198 emplois en 1945, les BU passent à [...] 703 en 1959."²⁹ Il faut cependant attendre les années 60 pour assister à un développement significatif des bibliothèques universitaires.

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid., p. 422.

²⁸ DAUMAS, A. Les bibliothèques d'étude et de recherche. In *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, p. 138.

²⁹ PALLIER, D. Bibliothèques universitaires : l'expansion ? Ibid., p. 383.

Pour répondre à l'accroissement de la population étudiante (qui passe de 194 000 en 1959 à 625 000 en 1969), "de 1960 à 1970, 273 000 m² sont construits, représentant 72 bibliothèques ou sections."³⁰ Des moyens budgétaires conséquents (leur croissance représente de 1960 à 1970 un quadruplement en francs constants) et l'augmentation de 748 postes à 2519 traduisent le progrès des bibliothèques universitaires. Les limites cependant ont été vivement ressenties sur le chapitre des achats documentaires à cause des dépenses occasionnées par l'ouverture des nouveaux locaux. Ainsi, "sur la quarantaine de BU créées en France dans la période, huit seulement [...] auront pu constituer des collections de plus de 100 000 volumes à la fin des années 1970."³¹ Dès lors, on comprend pourquoi les magasins ne pouvaient pas connaître la saturation avant la fin des années 1980.

L'histoire et le malentendu

L'avènement tardif d'un enseignement supérieur digne de ce nom pèse encore, comme on a pu le voir avec le Rapport Miquel, sur l'équipement documentaire des universités. Il est fort probable que le manque de crédits suffisants a renforcé la tendance à la conservation et provoqué une réaction de thésaurisation jalouse, un repli sur les collections existantes et l'ouverture minimale (c'est-à-dire la fermeture presque maximale) à l'ensemble de la production éditoriale. L'impossibilité d'actualiser comme il convient la documentation a enraciné dans la conscience professionnelle l'idée de la bibliothèque comme instrument de préservation. Les bibliothèques universitaires souffraient jadis de ne pouvoir assez acquérir et aujourd'hui de trop garder. L'attitude qui consiste à maintenir un état d'esprit d'une autre époque relève du malentendu et représente une sorte de contresens historique.

³⁰ Ibid., p. 385 et 392.

³¹ Ibid., p. 398.

Les pionniers

On imagine aisément qu'un contexte aussi peu favorable aux acquisitions rend la tâche particulièrement difficile aux tout premiers promoteurs des éliminations. Les réactions d'hostilité aux propos d'Eugène Morel et d'Ernest Coyecque furent sans doute nombreuses. Des opérations ont néanmoins été menées à bien sans que l'on puisse dire que ces expériences permirent vraiment à l'idée de retirer des livres d'une bibliothèque de faire son chemin dans la conscience professionnelle. Le thème de l'élimination a pourtant une assez longue histoire, une histoire plus ancienne même que les bibliothèques universitaires.

Brigitte et Noë Richter font remonter les "données culturelles" du problème au XVIII^e siècle. Les noms de Louis-Sébastien Mercier, Pierre-Louis de Lacretelle, Talleyrand et Cabanis sont cités³². Louis-Sébastien Mercier, en 1771, dans un étonnant prototype de la littérature d'anticipation intitulé *L'An 2440*, présente la future Bibliothèque du roi comme "un petit cabinet" contenant seulement quelques armoires. Un gigantesque autodafé a réduit les collections "des plus grandes extravagances et des plus folles chimères", "des conclusions précipitées", des "inutilités", "des répétitions continuelles de la même chose" soit "tous les livres[...] jugés ou frivoles ou inutiles ou dangereux [...]".³³ Brigitte Richter commente : "[...] Mercier exprimait la perplexité et l'inquiétude de ses contemporains devant la multiplication des livres et leur accumulation dans les bibliothèques."

L'idée selon laquelle il existe des livres en surnombre – et que cette pléthore encombre les bibliothèques et les esprits d'un faux savoir – apparaît sous la Révolution dans les discours des politiques en charge de "culture". Talleyrand est partisan des coupes claires les plus draconiennes : "Chaque nouvelle découverte, chaque vérité reconnue, chaque méthode nouvelle devraient naturellement réduire le nombre des livres."³⁴ Cette logique de la réduction des bibliothèques par la science n'était pas, compte tenu de son état et de son absence de perspective historique, contradictoire. Pierre-Louis de Lacretelle toutefois

³² Voir RICHTER, B. *Précis de bibliothéconomie*, p. 29-30 et RICHTER, N. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 1, p. 81.

³³ MERCIER, L.-S. *L'An 2440*, chapitre XXVIII, p. 157. La maison France Adel en a proposé une nouvelle édition dans sa collection "Bibliothèque des utopies" en 1977.

³⁴ Citation sans référence trouvée dans RICHTER, B. *Op. cit.*

pointait une difficulté technique sans remettre en cause le principe : "Il est plus aisé d'amasser tous les livres que de les abréger et de les choisir."³⁵ Le texte le plus élaboré de l'époque est cependant celui que Cabanis prononça le 2 pluviôse an V (21 janvier 1797) devant la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut sous le titre *Projet d'une bibliothèque universelle à l'Institut national*. Les livres sont reconnus parmi les "heureuses inventions", mais "à mesure qu'ils se compliquent et se multiplient, ils mettent eux-mêmes des bornes à leur propre utilité." Le plagiat, le commentaire, la paraphrase, c'est-à-dire la facilité de donner dans les livres des idées toutes faites" ainsi que la dispersion des "choses utiles et bonnes" contraignent à l'évidence : "le seul parti qui reste à prendre, c'est de resserrer tout ce qu'ils contiennent d'utile." Faute de quoi la surabondance des livres "menace de nous étouffer entièrement." Ce remède astringent à la congestion redoutée n'est pas simple à concevoir et moins encore à administrer. L'inter-dépendance des parties de la science constitue un obstacle au "digest" et non, comme le pense Cabanis³⁶, une raison supplémentaire de le mener à bien. La complexification croissante de l'enquête scientifique donnera tort à Cabanis pour qui "la géométrie, l'astronomie, la mécanique, la navigation ne sont en quelque sorte qu'une seule et même science" – et la synthèse du savoir s'éloignera toujours un peu plus³⁷.

Plus d'un siècle après, lorsque les éliminations sont envisagées en bibliothéconomie, le point d'ancrage du problème a changé. Il ne s'agit plus de partir des acquis scientifiques pour justifier le résumé des bibliothèques mais de retirer des collections les livres inutiles et inutilisés. L'ambition n'est plus de mettre le maximum de science dans le minimum d'ouvrages, mais le maximum d'ouvrages utiles dans le minimum d'espace. Certes, le critère d'obsolescence ne se démode pas, si l'on peut dire, mais sa pertinence tient à un besoin tout

³⁵ Voir note précédente.

³⁶ "[...] les rapports déjà reconnus entre les différentes parties de la science humaine, les rapports nouveaux qui s'y découvrent à chaque fois, les secours désormais indispensables qu'elles se prêtent mutuellement, empêchent qu'on puisse aujourd'hui les isoler ainsi les unes des autres." Toutes les citations du texte de Cabanis sont issues de l'édition des *Œuvres philosophiques de Cabanis*, texte établi et présenté par Claude Lehec et Jean Cazeneuve, Paris, P.U.F., 1956, seconde partie, p. 505-511.

³⁷ L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert participe de cet esprit et même constitue une tentative de totalisation du savoir. Grivel, dans un récit utopique de 1783 intitulé *L'île inconnue*, imagine un couple rescapé refaisant le monde grâce à l'*Encyclopédie*. Ce fantasme de l'exhaustivité condensée connaîtra ses premiers démentis avec ... les *Suppléments de l'Encyclopédie*.

matériel, non plus à une conception du travail scientifique.

La première expérience d'élimination eut lieu à la bibliothèque du Musée pédagogique. Cette institution avait été fondée en 1879 "à l'instigation de Jules Ferry et Ferdinand Buisson pour les besoins de l'enseignement primaire."³⁸ Son "adaptation à tous les degrés de l'enseignement"³⁹ en 1903 a provoqué un renouvellement des collections. Noë Richter précise qu'en 1904 l'élimination porta "non seulement [sur] les textes obsolètes, mais aussi [sur] les 'livres qui n'avaient jamais été demandés'."⁴⁰ Il est intéressant de remarquer que les entreprises de désherbage du début du siècle (parmi lesquelles on peut citer celles que conduisit l'inspecteur d'académie Maurice Pellisson, celles menées dans les sociétés savantes par Salomon Reinach en 1909)⁴¹ se sont faites dans des bibliothèques ou des organismes documentaires relativement spécialisés, appartenant à la lecture d'étude. Certes, Eugène Morel en 1908 et Ernest Coyecque en 1915 ont milité pour la mise à jour des collections destinées à la lecture publique (et à la destruction des textes dépassés) mais les réelles premières opérations d'élimination eurent lieu dans la continuité des projets du XVIII^e siècle et dans le domaine où de Lacroix, Talleyrand et Cabanis les avaient pensées.

Aujourd'hui

Le rapport Simonot a montré la faiblesse de la politique d'élimination dans les bibliothèques universitaires. Il a même évoqué les réticences que cette opération suscitait au début des années 80. Qu'en est-il de nos jours ? Aucune enquête comparable à celle qui servit de base à Noë Richter en 1978 n'a été effectuée récemment, et les derniers articles publiés sur le sujet ne traitent pas particulièrement ce point. Nous pourrions être portés à croire que le désherbage est désormais accepté. Des témoignages divers et divergents invitent sur ce point à plus de scepticisme.

³⁸ Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Répertoire des bibliothèques et des organismes de documentation*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1971, notice 845, p.173.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, t.32, n° 1, p. 81.

⁴¹ Ibid.

2.1.1. Critique de la conservation pure.

Les "conservatistes" mettent l'accent sur les différences entre la lecture universitaire et la lecture publique. La révision critique des fonds dans les bibliothèques universitaires ne peut donc selon eux avoir le même objet, la même portée ni la même signification. La mission des établissements qui assurent un service de lecture universitaire s'accommode cependant de l'épuration. Il s'agit là d'un simple toilettage des rayons, bien accepté par la bibliothéconomie traditionnelle, surtout lorsqu'il est appréhendé comme le moyen d'une bonne préservation des collections. Quant à l'élimination, elle ne peut porter à la rigueur que sur la partie du fonds dévolue à la formation. Les ouvrages élémentaires (parmi lesquels nous rangeons manuels, introductions, monographies initiatiques, anthologies et autres textes à caractère propédeutique) sont en effet susceptibles d'être améliorés (lorsqu'ils sont réédités) voire supplantés (par des ouvrages plus pédagogiques ou mieux adaptés). La substitution des ouvrages récents aux ouvrages anciens ne pose pas de cas de conscience au conservatisme. Mais la bataille, à vrai dire, n'est pas encore engagée. Car les ouvrages éliminés pour raisons d'obsolescence et de non-utilisation sont sélectionnés du point de vue de la formation. On convient volontiers qu'ils ne servent plus à ce stade du cursus, mais leur intérêt demeurerait s'ils étaient envisagés dans la perspective de la recherche. Dévalués pour les deux premiers cycles, ces ouvrages seraient réévalués pour le troisième cycle et les spécialistes. Investis de la sorte d'une nouvelle pertinence, ils ne sont pas éliminables.

Ce maintien intégral des collections, au moyen de l'éventuelle reconsidération intellectuelle, relève d'une conception hyperbolique de la bibliothèque. Celle-ci doit, sinon tout contenir, du moins tout conserver. La bibliothèque est l'image du monde, entière comme lui, sans restriction admissible. Et "le monde créé pour ainsi dire est quasi quidam liber, – quelque chose comme un livre."⁴² Par ce jeu d'identification, l'élimination s'apparenterait alors à la mutilation d'un livre. Tout livre étant au minimum le reflet d'un détail du monde (souvent même il représente un aspect disparu) et le témoignage de la pensée des hommes, il est indispensable d'en assurer la sauvegarde. La bibliothèque comme

⁴² SAINT BONAVENTURE. *Breviloquium*.

institution de mémoire détient des livres et, pour être ce qu'elle est, les retient indéfiniment. Une bibliothèque qui élimine consentirait donc à l'amnésie partielle et contredirait sa vocation essentielle. Pour le conservatisme, l'élimination correspond à une atteinte foncièrement destructrice. En la personne du désherbeur, un nouvel Erostrate est entré à la bibliothèque.

Le conservatisme, ou la conservation pure, est un refus strict de l'élimination : on ne peut dire d'aucun ouvrage qu'il n'a pas sa place dans la bibliothèque. Le conservatisme réduira toujours le problème à sa donnée spatiale : si la place manque, il faut en faire –mais jamais au détriment des livres. Et il est vrai qu'une bibliothèque qui peut étendre ses locaux repousse la difficulté, parfois pour longtemps. Mais il est aussi certain qu'une bibliothèque qui se trouve dans l'impossibilité d'augmenter sa surface de stockage est contrainte d'éliminer. Si les ressources permettent l'extension, l'établissement peut continuer à fonctionner sur le modèle de la bibliothèque-shéol⁴³. L'établissement pauvre, en revanche, est forcée d'adopter le modèle de la bibliothèque *vivante* : elle rejettera ce qui ne lui convient plus.

2.1.2. Critique de la gestion pure.

Aux antipodes de ce que les méchantes langues pourraient appeler une névrose de rétention, une autre doctrine met l'accent sur les similitudes de la lecture universitaire et de la lecture publique. Toutes deux, pensent les gestionnaires, ont lieu dans des institutions dont les locaux ne sont pas indéfiniment extensibles et dont la mission n'est pas nécessairement la conservation de l'acquis. Ils observent que, dans les bibliothèques universitaires comme dans les bibliothèques municipales, une partie seulement des collections est exploitée. L'autre partie, outre qu'elle peut alors être suspectée d'inutilité, représente un poids mort qui entrave le bon fonctionnement de la bibliothèque. Celle-ci est

⁴³ Lors d'un entretien, Frère Michel Albaric fit ce rapprochement entre la Bibliothèque du Saulchoir qu'il dirige et le royaume des morts où tout entre et rien ne sort.

contrainte de repenser son rôle et, pour ce faire, d'adopter un point de vue économique et bibliothéconomique.

Les difficultés budgétaires et le problème du manque de place ont amené les responsables à calculer les coûts de construction, de stockage et d'entretien des bibliothèques. Les livres ne coûtent pas seulement à l'achat, leur présence même dans les bibliothèques constitue une charge financière. L'élimination, en faisant de la place, permet donc des économies : "Gain de place et d'argent : les ouvrages éliminés cessent de coûter de l'argent en nettoyage, réparation, rayonnage et fichiers supplémentaires, et toutes autres dépenses indirectes de maintenance qui persistent en dépit de la non-utilisation du document."⁴⁴

Cependant, cette réflexion d'ordre économique, si elle permet de mesurer assez précisément le nombre de volumes dont on doit se séparer pour faire face à la situation, ne change en elle-même rien à l'interprétation des fonctions de la bibliothèque. Celle-ci, comme le fait remarquer Marianne Follet, reste subordonnée à la logique de l'accumulation "où l'élimination joue le rôle d'une soupape."⁴⁵ Il revient à la réflexion bibliothéconomique de se faire l'écho de changements qualitatifs profonds. L'idéal d'exhaustivité relève d'une autre époque : l'explosion documentaire en a compromis définitivement la poursuite. Elle a même induit un autre modèle qui apparente la bibliothèque au centre de documentation et, en arrière-plan, à l'organisation commerciale. Ainsi, le monde des bibliothèques se préoccupe-t-il de gestion "quantitative", "systématique", "rationnelle", "rigoureuse" des collections. Marianne Follet a bien analysé⁴⁶ l'apparition et l'introduction du "discours managérial" dans les bibliothèques. Adapté aux fonctions des bibliothèques, ce discours a promu "l'écoute active des besoins des clientèles" et l'ajustement de "l'organisation ainsi que [des] produits ou services en fonction des besoins décelés afin d'en assurer la satisfaction."⁴⁷

Le "gestionnisme", ou la gestion pure, est fondé sur le linéaire. Le dogme de

⁴⁴ GAUDET, F., LIEBER, Cl. *Le désherbage, élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, p. 31.

⁴⁵ FOLLET, M. *La médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination*, p.14.

⁴⁶ *Op. cit.*, chapitre 2, p. 41-68.

⁴⁷ SAVARD, R. *Principes directeurs pour l'enseignement du marketing dans la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes*, p. 21.

l'intangibilité du métrage disponible entraîne la stabilité numérique du fonds. Si le contenant reste inchangé, le contenu doit demeurer quantitativement identique. L'idée selon laquelle la bibliothèque s'organise autour des lecteurs et de leurs besoins ayant par ailleurs été entérinée, l'usage effectif des collections désignera la partie utile et la partie qui représente un poids mort. Le taux d'utilisation devient ainsi le principal critère de désherbage : il atteste en effet du degré d'adaptation d'un livre aux besoins des utilisateurs. Le désherbage, en retirant les livres qui ne répondent pas à la demande, fait augmenter le taux d'utilisation du fonds et offre une place aux nouvelles acquisitions.

Sur le point précis du désherbage, la recherche d'une démarche "plus systématique et plus élaborée"⁴⁸ s'appuyant sur de multiples quantifications risque de déboucher sur des retraits intempestifs. Les livres d'une même classe ne sont pas en effet des "produits" identiques. Les chiffres ne constituent pas une évaluation du contenu mais restent au seuil des livres. Ceux-ci exigent encore le traitement unitaire. A cette occasion, on s'aperçoit de la diversité des ouvrages et que l'exigence moyenne que les chiffres font peser les livres d'une classe est plus ou moins pertinente rapportée au cas que chacun des livres de cette classe représente. Les services que peut rendre un cadre quantitatif aussi complet que possible ne fournira pas davantage qu'une batterie d'indicateurs qui ne dispensera jamais le désherbeur de juger en personne ou de solliciter un avis autorisé. Le "gestionnisme" est la tentation de secondariser au maximum le jugement du responsable ou de le réduire à une opération applicative. Ce faisant, il représente une espèce de "bibliométrisme" illusoire qui précipite le livre dans la logique du yaourt : un produit frais à rotation rapide.

2.2. Vers un juste milieu.

Le conservatisme inscrit en fait toute documentation dans une logique patrimoniale. Son modèle est la Bibliothèque Nationale. Le gestionnisme, en revanche, place toute

⁴⁸ BETTS, D. La gestion des fonds : le fond du problème, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 1, p. 15.

collection dans le registre de l'information et du service à l'utilisateur. Son modèle est le centre de documentation. Quant à la réalisation, le conservatisme soumet la bibliothèque aux livres et le gestionnisme les livres à la bibliothèque comme espace.

Ce diptyque de représentations caricaturales renvoie à des tendances qui ne se renforcent que dans l'isolement. Le désherbage est, en effet, considérablement dé-dramatisé une fois lié à la coopération. Sans s'y réduire, il prend fin et s'accomplit dans la redistribution des ressources documentaires éliminées. Car désherber *ici*, c'est seulement retirer *d'ici*, d'une bibliothèque parmi d'autres, un nombre n d'ouvrages. Ceux-ci peuvent ailleurs avoir leur place et même de la place ; l'inutile dans une bibliothèque n'est pas nécessairement inutilisable par une autre : toute une gamme d'issues permettant la survie des documents est envisageable. En filant la métaphore horticole, disons qu'il y a de quoi faire de la greffe, du marcottage et du bouturage.

DEUXIÈME PARTIE

Les critères du désherbage

Nous procédons dans cette partie à la définition des critères selon lesquels des ouvrages peuvent être retirés des collections. Ces critères sont de deux ordres : nous parlons d'*épuration* lorsque l'aspect matériel des ouvrages est seul pris en compte ; en revanche, nous désignons par *élimination* le retrait des ouvrages pour des raisons intellectuelles¹.

Lors du travail d'épuration, les ouvrages sélectionnés doivent être stockés le mieux possible dans un endroit spécial où le conservateur chargé de la révision critique devra passer pour leur appliquer les critères d'élimination. Ainsi s'articulent les deux opérations complémentaires.

1. Les critères d'épuration.

L'épuration repose complètement sur l'examen concret des volumes. Toutes les unités physiques composant un fonds doivent être considérées, regardées, feuilletées et manipulées. A chaque dégradation imaginable correspond un critère de retrait.

La dégradation peut porter sur la reliure, le papier, le texte ou les illustrations. Le retraitement des volumes, qui se passe ultérieurement², est préparé au moyen d'une

¹ Nous justifions l'emploi de cet adjectif par le fait que le contenu des ouvrages est examiné lors de la mise en œuvre de ces critères (voir infra, 2.1. et 2.2.), ou par le fait que l'on est en droit de supposer que le public ne réclame pas ces ouvrages à cause de leur contenu (voir infra, 2.3.).

² Voir Troisième partie, 5.

répartition. Les volumes défaits, à la reliure cassée ou, pour les brochés, dont le dos menace ruine, constituent une première catégorie d'épurés.

Dans la seconde, sont rassemblés tous les volumes dont le papier, jauni et cassant, peut être désacidifié³.

La troisième catégorie comprend tous les volumes dont les pages ont été salies, souillées, maculées, griffonnées ou arrachées, dont le texte a fait l'objet de soulignures ou de découpages en grand nombre - qu'il s'agisse de pillage ou de censure. Des livres ont de la sorte été presque détruits et rendus inutilisables. Ajoutons à ces volumes tous ceux qui sont menacés par les vers et les champignons.

Les volumes sur lesquels ont été prélevées les illustrations (gravures, planches, cartes, plans, schémas, etc.) appartiennent à une quatrième catégorie. Les catalogues d'exposition, les monographies d'artistes, les biographies aussi, sont souvent saccagés par les vandales de la documentation illustrée. Cette amputation des ouvrages est préjudiciable à l'utilisation des monographies de peintres par exemple, pour l'appréciation desquelles le rapport du texte à l'image est nécessaire.

Ces quatre catégories permettent de répartir les volumes abîmés et de les stocker séparément dans le local de retraitement. Un premier compte, par type de dégradation, est ainsi possible. Un deuxième compte, par domaine ou section, peut également être effectué. Les résultats représentent des indications intéressantes sur les fonds, comme sur l'usage qui en est fait, et peuvent d'ores et déjà inspirer quelques mesures au responsable.

Prenons un exemple. Si l'on observe, à l'occasion de l'épuration du domaine Beaux-Arts, que des gravures ont disparu, l'alerte est donnée et une enquête peut s'amorcer. La sauvegarde du patrimoine iconographique dépend de l'issue de l'enquête. Les retombées du désherbage sont ainsi, pour certaines d'entre elles, un concours précieux à la politique de conservation des collections. Le même lien s'établit lorsqu'il s'agit de volumes d'autres catégories : les volumes désherbés à cause d'une reliure défectueuse (et que l'on souhaite

³ Il est ici question du seul examen physique du *volume* ; c'est lors du retraitement que le cas des *ouvrages* est intellectuellement envisagé. Les critères d'élimination entrent alors en jeu pour déterminer si le texte mérite d'être conservé, par la désacidification ou par le transfert sur un autre support.

restaurer), à cause des parasites qui y séjournent (et dont on veut préserver les autres volumes), etc...

Le manuel de la B.P.I. évoque l'usure comme "indice de popularité"⁴. Outre que ce n'est pas nécessairement exact⁵, l'utilisation n'entre pas ici en ligne de compte. C'est l'objet de l'opération d'élimination de s'interroger sur l'utilisation d'un ouvrage. Sans doute le volume utilisé peut-il être stocké avec ses semblables en attendant le retraitement ; mais c'est au personnel responsable de l'élimination qu'il revient d'appliquer les critères d'élimination aux volumes épurés. Pour le dire d'une manière plus ramassée, l'épuration est insuffisante pour retirer un *ouvrage* des collections. Elle porte seulement sur une entité physique et appelle, pour que décision définitive soit prise, un examen sur le contenu que cette entité renferme.

Inversement, le même manuel suggère l'équation *livre intact* = *livre suspect*⁶. Si l'on peut aisément souscrire à l'idée que l'utilisation d'un livre le rend à terme malpropre, il faut aussi se défendre de considérer qu'un livre à l'état neuf mérite d'être dés herbé. Tout ouvrage ne trouve pas de suite ni même au bout de quelques années son véritable public. Là encore, ce sont les critères intellectuels qui forcent à examiner ces livres étrangement neufs bien que relativement anciens.

L'opération systématique d'épuration, parce qu'elle prend en considération l'aspect physique des volumes, permet d'établir un bulletin de santé des collections. Le diagnostic est rendu par le responsable une fois comptés tous les problèmes selon les catégories. La prescription de telle ou telle thérapie est fonction des services que la bibliothèque doit fournir. Un ordre des priorités combiné aux moyens budgétaires déterminent les suites à donner⁷.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater à plusieurs reprises, l'épuration est une *première* sélection. C'est la plus facile à faire, même s'il faut veiller à répartir les

⁴ GAUDET, F., LIEBER, Cl. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque publique*, p.56.

⁵ De vieux livres se cassent littéralement au bout de deux ou trois manipulations. Essayez même d'ouvrir un 10/18 des années soixante-dix sans en rompre le dos... vous aurez de la chance si la colle, devenue sèche et friable, retient encore toutes les feuilles.

⁶ GAUDET F., LIEBER Cl., *Le désherbage...*, p.56.

⁷ Voir Troisième partie, 5.

volumes retirés selon les types de dégradation subie. L'épuration se complète nécessairement par l'élimination. Nous envisageons dans le paragraphe suivant cette *seconde* opération en assimilant, dans l'exposé des critères, les volumes épurés et les volumes maintenus en rayon après l'épuration.

2. Les critères d'élimination.

Un ouvrage conservé dans une bibliothèque peut être éliminé, c'est-à-dire retiré des collections pour des raisons intellectuelles, selon trois critères : le décalage thématique, l'obsolescence, la non-utilisation. Énoncés de façon sommaire, le premier signifie : "ce livre n'a (plus) rien à faire ici" ; le second : "place aux jeunes" ; le troisième : "la demande justifie le maintien comme l'absence de demande autorise le retrait". S'il semble que les deux premiers critères peuvent rester sans appel (nous verrons qu'il n'en est rien), le troisième en revanche apparaît immédiatement comme devant faire l'objet d'une réflexion précise et rigoureuse. À l'occasion de sa définition, il sera nécessaire de revenir sur des éléments fournis dans la partie précédente⁸.

2.1. L'inadéquation, ou le décalage thématique.

Par le terme "inadéquation" ou par la locution "décalage thématique", nous entendons le critère selon lequel des ensembles d'ouvrages tombent en dehors du champ de la bibliothèque. Celui-ci est défini par le service que la bibliothèque doit assurer à titre d'organe documentaire d'une collectivité. Si l'Université n'enseigne pas la botanique ou la pharmacie, tous les ouvrages susceptibles de constituer des fonds intéressants ces disciplines sont "thématiquement décalés" au sein de sa bibliothèque. Dans la mesure où le besoin de place se déclare, c'est bien entendu ces ouvrages qui sont en priorité, par leur contenu, promis au désherbage. "Il ne me paraît point choquant que, le jour où l'on décide de

⁸ Voir Première partie, 2.1.2.

supprimer telle chaire, la collection spécialisée correspondante soit déposée dans une autre bibliothèque."⁹

La discordance des fonds de la bibliothèque d'avec les enseignements de l'Université est apparemment un critère simple. Quand il ne porte que sur des grandes masses facilement repérées il peut en effet jouer à plein. L'Université Catholique de Lyon, par exemple, n'enseigne plus le Droit depuis plusieurs années. Tout le fonds de Jurisprudence qui se trouve à la bibliothèque peut en être évacué. Mais, lorsqu'il s'agit d'ouvrages qui intéressent à la fois le Droit et les Sciences religieuses, ou le Droit et l'Histoire, la simplicité du critère rend le désherbage dangereux. Appliqué sans restriction et littéralement, il peut appauvrir des collections qui se rapportent à des enseignements ou à des recherches de l'Université. Pour tous ces ouvrages frontaliers, pour tous les textes qui sont également pertinents dans deux domaines au moins, le critère est pernicieux et doit être pondéré. C'est pourquoi le corps enseignant, nécessairement de plain-pied avec les recherches poursuivies dans l'institution, doit être sollicité. La consultation requise, aussi large que possible, embrassant le maximum de spécialités, aidera le responsable du désherbage efficacement¹⁰. Ainsi l'exploitation de ce critère est-elle rendue difficile à cause de l'intérêt multiple de certains ouvrages. Il faut non seulement les repérer, mais aussi mettre en valeur le caractère transversal de leur pertinence. Une nouvelle existence peut être proposée à l'ouvrage ainsi "re-découvert". Encore ne s'agit-il là que d'une difficulté synchronique ; le responsable s'interroge et consulte, à propos de ses fonds, sur le recouvrement documentaire des enseignements : l'intersection suppose la simultanéité.

Il est une autre difficulté, autrement plus sérieuse, que nous dirons diachronique. Elle touche au cœur de la bibliothèque, comme institution de la mémoire, de la manière la plus paradoxale qui soit : le critère de décalage thématique est en effet fondé sur des circonstances extérieures à la bibliothèque. Les circonstances changent, et c'est précisément

⁹ B.U. d'hier et de demain : entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 5, p. 357.

¹⁰ Le Père Etaix, ancien responsable de la Bibliothèque des Facultés catholiques de Lyon, fut sollicité pour éliminer de la Bibliothèque du Séminaire de Sens tout ce qu'il jugerait inutile. Il était l'un des sept spécialistes consultés. Si l'un d'eux, et un seul, reconnaissait l'ouvrage utile, celui-ci demeurait dans les collections. Evidemment il importait que tout le champ des études fût couvert par la réunion des spécialistes.

pour cette raison que le décalage thématique apparaît. Mais le changement qui s'opère à l'extérieur de la bibliothèque commande celui de la bibliothèque. Nous avons déjà évoqué la tension existant entre deux représentations contradictoires de la bibliothèque dans une autre partie. Il s'agit ici de formuler le problème dans le rapport entre l'Université et sa bibliothèque. Le changement des enseignements, voire la suppression et l'apparition des facultés, met la bibliothèque dans l'obligation de se redéfinir peu ou prou. De même que l'Université s'adapte aux exigences de la société, de même la bibliothèque se transforme pour pouvoir fournir le service qui est sa raison d'être. Le problème du décalage thématique des collections ne se pose pas tant au moment où le désherbage se fait, mais au moment où les circonstances, ayant de nouveau changé, provoquent le remords¹¹. Comment anticiper judicieusement quand on ne peut le plus souvent s'adapter qu'à grand-peine ?

2.2. L'obsolescence.

L'obsolescence guette peut-être tout ouvrage dont l'intérêt principal est le contenu informatif. Nous dirons obsolètes les ouvrages dont l'information a vieilli au point d'être dépassée, inutilisable ou fausse. Aussi, l'obsolescence mesure-t-elle la mauvaise qualité, c'est-à-dire la superficialité ou la médiocrité que l'on constate rétrospectivement dans un livre d'un certain âge. L'âge de l'information, à une époque où celle-ci naît et meurt si vite, est devenu presque une étiquette d'après laquelle le lecteur réclame ou passe outre l'ouvrage. Dans certaines disciplines, c'est un critère très fiable ; dans d'autres, en revanche, il doit être tempéré ou se révèle même dangereux. On ne pourra cependant se servir de ce critère qu'après avoir défini dans chaque domaine une date-frontière.

L'obsolescence est l'un des tout premiers critères énoncés par les pionniers¹² ou les promoteurs de l'élimination. Certains¹³ envisagent même le vieillissement intellectuel des

¹¹ La Bibliothèque du Séminaire de Saint-Just fut en grande partie éliminée et dispersée à une époque de crise des vocations religieuses. Elle se reconstitue peu à peu...

¹² Voir le compte rendu de Noë Richter sur *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque publique*.

¹³ GAUDET, F., LIEBER, Cl. *Le désherbage...*, p.17.

fonds (autre nom de l'effet de l'obsolescence) comme une cause du désherbage. Nul doute que la bibliothèque, pour ne pas être considérée comme un musée ou un mausolée, doit éviter de contenir trop d'ouvrages périmés. Nous avons néanmoins retenu l'obsolescence au titre des critères parce qu'on invoque l'âge d'un ouvrage *quand* le désherbage est nécessaire, non *pour* le rendre nécessaire. Car, après tout, s'il y avait de la place, les livres inutiles et dépassés seraient également conservés.

Un ouvrage et son histoire.

L'obsolescence, pour un ouvrage donné, se détermine selon des rapports de dates.

Ces dates sont :

- a) la date de publication originale
- b) la date de l'édition courante
- c) la date de l'édition possédée par la bibliothèque
- d) la date d'acquisition
- e) la date de la révision critique du fonds.

Ces cinq dates ne sont pas toutes nécessaires selon les cas. Tous les cas cependant, comme nous allons le voir, exigent la prise en compte de deux d'entre elles –d'où la locution de rapport de dates.

Examinons quatre cas principaux en dégagant à chaque fois une indication pour le désherbeur.

1. plus la date d'acquisition est proche du moment de révision critique (rapport a/e), moins l'élimination se justifie, sauf à penser que l'ouvrage a été intégré aux collections par erreur, ou qu'une nouveauté a spectaculairement frappé de caducité tout autre ouvrage du même domaine.

2. plus la date d'acquisition est éloignée de la date de publication (rapport a/d ou c/d), plus son introduction dans la collection était pertinente. Son maintien l'est-il ? Evidemment, on peut toujours imaginer que l'acquisition a été faite par un personnel incompétent, ou selon des "critères" sentimentaux...

3. plus la date de l'édition courante est postérieure à celle de l'édition possédée par la bibliothèque (rapport b/c), plus son remplacement s'impose (à moins bien sûr qu'il y ait intérêt à conserver les témoins de l'histoire éditoriale des ouvrages en question).

4. si toutes les dates sont proches les unes des autres (à l'exception de la date de révision : on ne désherbe pas ce que l'on vient d'acquérir, sauf révolution totale...), ou s'il s'agit de la même date (rapport a/b/c/d ou $a = b = c = d$), c'est en rapportant l'ouvrage à un ouvrage différent sur le même sujet que l'on peut trancher.

Un ouvrage dans l'histoire.

Ce quatrième cas, à vrai dire le plus fréquent, contraint à recourir à d'autres données. Pour savoir si l'ouvrage en question est périmé, force est de se reporter aux bibliographies spécialisées et de consulter les personnes compétentes sur le sujet.

La bibliographie spécialisée, quand elle existe et quand elle n'est pas elle-même trop ancienne, mentionne l'ouvrage. Encore faut-il vérifier dans les bibliographies d'ouvrages de base récents du domaine s'il s'agit d'un titre enregistré. Auquel cas on est en droit de supposer que l'ouvrage rend encore des services et, par voie de conséquence, qu'il doit être gardé par la bibliothèque. Le nombre de citations¹⁴ dans les bibliographies des ouvrages, notons-le, est tout de même moins révélateur que le nombre de citations dans le corps des ouvrages. Un texte "vit" beaucoup plus s'il est utilisé, interprété, contesté, commenté par d'autres que s'il figure dans la seule bibliographie où sa mention tient parfois de l'acquit de conscience et non de l'intérêt intellectuel. Mais le désherbeur a-t-il le temps d'aller plus loin et de feuilleter patiemment plusieurs ouvrages pour savoir s'il lui est permis d'en écarter un autre ? C'est pourquoi l'avis des spécialistes du sujet peut s'avérer indispensable. Cette consultation suppose néanmoins, pour être efficace et rapide, que le responsable du

¹⁴ Pour l'analyse des citations, voir *Bulletin d'informations de l'A.B.F.*, 1978, n° 101, p. 198.

désherbage établis lors d'un travail préalable une liste des ouvrages qu'il estime devoir retirer dans chaque domaine.

Un ouvrage et l'Histoire.

Le désherbeur, au retour de la liste, peut être confronté à trois situations. Premièrement, les spécialistes autorisent le retrait d'un nombre n d'ouvrages. Pour ces derniers, il n'y a plus de problèmes ; le cas de conscience est levé. Deuxièmement, les spécialistes avouent ou semblent avouer un attachement affectif plus qu'un intérêt intellectuel pour certains ouvrages. Il est parfois nécessaire de poser franchement la question : ce livre a guidé vos premiers pas, vous paraît-il aujourd'hui nécessaire à un étudiant ? Le redoublement de la demande peut provoquer la réponse souhaitée. Troisièmement, les spécialistes déclarent tels et tels ouvrages nécessaires non à la formation mais à la recherche historique.

Les impondérables.

A l'opposé de la recherche historique, la mode semble fournir à la fois un critère et son exact contraire. Si H.A. Bernt¹⁵ fait du caractère démodé du sujet d'un ouvrage une raison de l'éliminer, l'imprévisibilité de la mode justifie aussi bien qu'un maximum de livres soient conservés puisque la curiosité de demain ou d'après-demain peut se porter sur ce que l'on néglige aujourd'hui. La tendance rétrospective que l'on constate souvent dans les phénomènes de mode conduit même à contredire ce critère. L'édition, pour ne prendre que cet exemple qui a trait aux livres, ne vit-elle pas en partie sur les "re-découvertes" qu'elle propose ? Aussi, la bibliothèque, en étant simplement une institution de conservation, s'avère, par le jeu auto-recyclant de la mode, une puissance ré-actualisante. Prévert ici répéterait le mot du directeur de théâtre dans *Les Enfants du Paradis* : "La nouveauté, c'est vieux comme le monde". De plus, où trouver les "épuisés" plus facilement que dans les bibliothèques ?

¹⁵ GAUDET, F., LIEBER, Cl. *Op. cit.*, p. 7.

2.3. La non-utilisation.

Les chiffres et les formules de la non-utilisation ont fait l'objet de diverses présentations dans les publications anglo-saxonnes¹⁶. Les critères de "shelf-time period" et de "open-end shelf-time period" s'originent dans la volonté de trouver une donnée objective, quantifiable, propre à fonder l'opération d'élimination de la manière la moins contestable possible. Nous traduisons "shelf-time period" par durée d'immobilisation entre deux prêts, et "open-end shelf-time period" par durée d'immobilisation depuis le dernier prêt. Celle-ci est bien sûr bornée par le moment de révision critique lui-même. Des ouvrages à la durée d'immobilisation longue n'intéressent pas le public et, de surcroît, encombrant les rayonnages, au détriment parfois d'ouvrages pertinents dont on doit et dont on ne peut, à cause d'eux, faire l'acquisition. De sorte que la demande d'un livre justifie son maintien dans les collections comme l'absence de demande autorise son retrait.

Le principe, simple en apparence, est double en fait et s'avère extrêmement difficile à exploiter. Il est double parce que deux assertions le composent et, bien que symétriques, elles n'ont pas la même portée ni le même objet. Si l'on n'examine pas les raisons qu'a le public de demander un ouvrage pour décider de son maintien dans les collections, on peut et même on doit par contre tenter de cerner les raisons pour lesquelles un ouvrage n'est pas demandé par le public. On imagine qu'il a de bonnes raisons pour réclamer un ouvrage, mais il faut aussi s'inquiéter de savoir s'il peut en avoir de mauvaises pour le négliger. Cela revient à poser une question fort délicate : le public est-il bon juge ? Est-on meilleur juge pour s'arroger le droit de ne pas en tenir compte ? Il n'est pas, en l'occurrence, permis de répondre à la manière de Cocteau face à une situation décevante : pour le coup, "le public n'avait pas de talent"...

Après avoir ainsi établi ce qu'il requiert et ce dont on dispose pour le mettre en œuvre, portons, pour mieux percevoir l'incommodité du principe, la question plus en amont.

¹⁶ Il n'est pas ici question de reprendre une à une les principales études ni même les attendus essentiels de ces recherches. Nous renvoyons, pour un résumé, à la première partie du Dossier technique de la B.P.I., p. 6-13. Nous rappellerons seulement les définitions en essayant de montrer les limites des critères de la "shelf-time period" et de l'"open-end shelf-time period".

Celle-ci prend alors la forme d'une objection. On peut en effet objecter que la non-utilisation n'est pas un critère intellectuel puisque le contenu de l'ouvrage n'est pas du tout envisagé ; seul son long stationnement en rayon le désigne au désherbeur. A cela, nous répondons de deux façons. D'abord, une personne du public se fonde, pour ne pas demander un ouvrage, sur la date ancienne du livre (et suppose une information défraîchie), sur la présence d'un ouvrage plus récent (et infère de cette postériorité la fiabilité supérieure de l'information qui s'y trouve), sur la réputation de l'auteur (le texte moyen d'un professeur célèbre sera préféré à celui, peut-être excellent, d'un inconnu) ou sur l'idéologie de son auteur – à moins que la sienne propre ne soit en cause – (auquel cas elle imagine devoir désherber sa bibliographie par le rejet de cette source empoisonnée) ou encore sur la connaissance même du livre (elle l'a déjà lu et/ou le possède). Dans ces cas de figure, ce sont bien des raisons intellectuelles, dont nous n'avons pas à apprécier la valeur, qui président à la décision de non-demande et par voie de conséquence au stationnement sur les étagères du livre en question. Observons cependant que l'immobilisation de l'ouvrage est un effet du critère d'obsolescence, critère "mobilisé" par le public lui-même, spontanément, ou, pour le dernier cas évoqué, parce que l'utilisation a été faite ailleurs ou préalablement. Ensuite, deuxième réponse à l'objection, l'ouvrage en question peut n'avoir pas été pris en considération. Comment pourrait-on réclamer un ouvrage si son titre et son auteur n'ont attiré ni retenu l'attention lors de la consultation du catalogue ? Les limites culturelles des lecteurs, les bornes de leur curiosité comme le manque d'approfondissement de la recherche bibliographique sont ici en cause. Aussi parlons-nous de la non-utilisation comme d'un critère intellectuel même s'il est considéré sur le mode négatif. En l'occurrence, les lecteurs omettent tout simplement de juger l'ouvrage. Si la première réponse cernait un jugement négatif du public sur tel ouvrage¹⁷, la seconde réponse suppose une négation même du jugement, un oubli de juger tel ouvrage (sait-on seulement qu'il existe...?).

Du point de vue du responsable du désherbage maintenant, c'est précisément parce qu'il ignore, au fond, ce qui explique la non-utilisation et parce qu'il peut imaginer ces deux

¹⁷ A moins, comme nous l'avons dit, de le posséder ou de l'avoir déjà consulté ailleurs.

types d'appréciation par le public du livre non demandé qu'il doit interroger plus avant ce critère.

La connaissance du public est un indispensable élément de pondération dans la réflexion sur la non-utilisation. Il ne s'agit pas de mener une enquête sur les personnes qui composent le public mais de déterminer aussi précisément que possible les rapports entre les demandes, les catégories d'usagers et le nombre de ceux-ci dans chacune d'elles. On établira de la sorte un détail des transactions permettant d'affecter à chaque fonds un taux d'utilisation qui justifiera plus ou moins la révision critique. Un fonds délaissé par une catégorie d'usagers nombreuse indique un vieillissement du fonds et la nécessité d'y pratiquer des éliminations. Inversement, la surexploitation par quelques personnes d'un fonds modeste rend indispensable son examen et sûrement son épuration¹⁸. Il est impératif que les chiffres portent sur des volumes physiques. Seul un système informatique le permet.

2.4. Les limites des critères.

Il serait souhaitable qu'un Conseil scientifique de la bibliothèque soit mis en place. Cette instance composée de chercheurs et d'enseignants aura pour mission de seconder le responsable du désherbage dans l'élaboration d'une représentation exacte de la documentation à supprimer¹⁹. Nous avons vu en effet que les deux premiers critères d'élimination réclamaient la définition de frontières précises. Pour le premier critère, l'inadéquation, c'est d'une véritable collaboration qu'il s'agit : les spécialistes sont sollicités pour désigner les ouvrages qu'ils sont les seuls à pouvoir repérer comme nécessaires à leurs travaux. On évitera ainsi que ces ouvrages ne soient victimes d'un désherbage trop littéral. Le second critère, l'obsolescence, exige des dates aussi précises que possible dans tous les domaines et sous-domaines, dates en deçà desquelles on peut supposer que les livres sont susceptibles de ne plus rendre de services satisfaisants – sauf exceptions revendiquées par la

¹⁸ Cette indication sert bien entendu également à revitaliser la politique d'acquisition le cas échéant.

¹⁹ Les réunions de cette instance ne doivent pas être l'occasion de contester la nécessité du désherbage mais de concevoir l'amélioration de la bibliothèque par le désherbage. Le conservateur devra veiller à ce que des volontés "conservatistes" ne compromettent pas en amont son bon déroulement.

recherche historique. Le manuel de la Bibliothèque Publique d'Information offre un exemple de datation sur la base de la classification Dewey appliquée à un fonds de lecture publique²⁰. Les services que doit rendre la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon sont trop différents pour qu'on puisse vraiment s'inspirer du manuel. Les spécialistes du Conseil pourraient en revanche être utilement guidés par la typologie que Claude Jolly énonce dans un de ses articles sur la politique documentaire à la Bibliothèque de la Sorbonne²¹. Trois catégories de documents sont définies, "par ordre décroissant d'importance" : les sources de la recherche, les auxiliaires de la recherche, les résultats de la recherche. C'est bien sûr dans l'ensemble des ouvrages appartenant à la troisième catégorie que le désherbage se fera principalement. La sélection portera sur les ouvrages qui ont le rapport le moins direct ou le plus distant avec les sources, "ceux qui répètent, en les gauchissant le cas échéant avec plus ou moins de bonheur, les travaux publiés avant eux."²²

3. La révision critique des fonds : la combinaison des critères.

Le responsable du désherbage dispose, nous venons de le voir, de quelques filtres pour distinguer ce qu'il faut retirer de ce qu'il convient de garder. Les trois critères d'élimination doivent être mobilisés simultanément : il n'y a pas une révision de tous les livres par critère. Il s'agirait plutôt d'une révision des critères pour chaque livre ! La combinaison, ou l'exploitation concurrente des critères d'élimination est la manière la plus pratique d'apprécier leur efficacité et leur portée. Considérons les différents cas auxquels un désherbeur peut être confronté :

1. Ouvrage inadéquat, obsolète et non-utilisé (-3) ;
2. Ouvrage inadéquat, obsolète et utilisé (-2) ;
3. Ouvrage inadéquat, actuel et non-utilisé (-2) ;

²⁰ GAUDET, F., LIEBER, Cl. *Op. cit.*, p. 38-42.

²¹ JOLLY, Cl. La Bibliothèque de la Sorbonne et sa politique documentaire : fondements et principes, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 3, p. 8-24.

²² *Op. cit.*, p. 22.

4. Ouvrage adéquat, obsolète et non-utilisé (-2) ;
5. Ouvrage inadéquat, actuel et utilisé (-1) ;
6. Ouvrage adéquat, obsolète et utilisé (-1) ;
7. Ouvrage adéquat, actuel et non-utilisé (-1) ;
8. Ouvrage adéquat, actuel et utilisé (+3). ~~○~~

Le sort d'un ouvrage qui cumule les "défauts" de l'inadéquation, de l'obsolescence et de la non-utilisation (cas n°1) ne fait aucun doute. Il représente l'exact contraire de ce qu'il faut dans une bibliothèque, à savoir l'ouvrage adéquat, actuel et utilisé – le type idéal défini par la politique d'acquisition. Sur les six cas restants, un seul est simple et ne pose pas de problèmes (cas n°3) ; les cinq autres en revanche incitent à la réflexion.

Dans le cas n°3, l'ouvrage n'a pas sa place dans la bibliothèque même si son contenu n'est pas périmé. Le public ne le réclame pas dans cette bibliothèque mais l'utilise certainement ailleurs. Les deux raisons de le retirer sont suffisantes et l'on devra veiller à le recycler dans une bibliothèque où il a sa place. Dans le cas n°4, l'ouvrage appartient bien à un domaine représenté par des cours à l'Université mais son contenu a vieilli et plus personne ne l'utilise. Si la bibliothèque ne se reconnaît pas de vocation patrimoniale dans le domaine, l'ouvrage a perdu sa raison d'y figurer. Ce cas sera sans doute fréquent et il faudra prendre garde à bien mesurer l'intérêt des ouvrages selon toutes les perspectives. Nous avons vu plus haut qu'un livre, dans sa vie de document, pouvait rendre des services différents : à l'intention des étudiants au moment de son acquisition, tel ouvrage est aujourd'hui perçu comme un texte représentatif d'un type d'interprétation. Considéré dans la première perspective, pédagogique, on a fait mieux depuis sa parution et, si l'on ne tenait compte que de cela, on pourrait le retirer ; mais appréhendé dans la seconde perspective, historique, l'ouvrage revêt un intérêt plus ou moins important qui justifie son maintien dans les collections. Il ne faut cependant pas manquer, lors du processus de désherbage, d'apprécier la pertinence de la réévaluation à l'aune des recherches qui peuvent effectivement avoir lieu, c'est-à-dire éviter de prédire des besoins que l'on ne saurait prévoir.

Les quatre autres cas (2, 5, 6 et 7) mettent en cause le comportement du public et deux d'entre eux la politique documentaire de la bibliothèque (5 et 7). Le cas n°2 s'explique peut-être par des demandes émanant de gens âgés qui trouvent à la bibliothèque ce qu'ils y ont toujours cherché et qui ne se préoccupent pas d'aller ailleurs, ou bien de personnes qui s'y sont inscrites sans pour autant suivre de cours et qui n'entérinent pas les différences entre une bibliothèque universitaire et une annexe de bibliothèque municipale. Le cas n°6 force à nous interroger sur les raisons de l'utilisation. Est-elle fonction de la prescription de lecture délivrée par les enseignants ? Si la réponse est positive, le défaut d'obsolescence doit être secondarisé ou la date-repère corrigée par le Conseil scientifique de la bibliothèque. Le cas n°5 définit le livre intéressant que la bibliothèque n'a pas vocation à conserver. Le public le réclame ici parce qu'il se trouve ici ; il n'en demeure pas moins que sa place est ailleurs. Nous pouvons à ce sujet nous demander s'il ne représente pas une erreur d'acquisition, commise pour avoir extrapolé d'une annonce par trop cursive un grand intérêt de l'ouvrage. Mais peut-être, plus simplement, l'ouvrage est-il récemment tombé hors du champ universitaire que la bibliothèque doit observer. Le cas n°7 est étonnant à cause cette fois de l'absence du public. Le problème rebondit alors sur la mise en valeur de la documentation. Il faut donc tenter de convertir en "+ 3" ce qui apparaît comme un étrange "- 1".

Les trois critères peuvent être hiérarchisés selon leur degré d'efficience. L'inadéquation contraint dans ses quatre occurrences au retrait de l'ouvrage. L'obsolescence peut avoir la même portée mais est aussi susceptible d'être minimisée dans deux occurrences (cas n°4 et n°6). Quant à la non-utilisation, elle permet le rejet dans trois occurrences sur quatre au maximum et dans deux occurrences au minimum (cas n°1 et n°3). Nous observons que dans tous les cas où l'ouvrage est éliminé (1, 2, 3 et 5) se trouve le critère d'inadéquation. il apparaît ainsi comme le plus déterminant, même si les autres critères peuvent provoquer à eux seuls dans deux cas (n°4 et n°6) le retrait de l'ouvrage.

TROISIÈME PARTIE

**Le désherbage
à la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon**

1. Les objectifs quantitatifs du désherbage.

Le projet de réorganisation dans lequel s'inscrit l'opération de désherbage inclut la disparition des annexes. Ces deux locaux représentent 2 520 mètres linéaires. Sachant que 2 100 mètres linéaires environ sont occupés (et que les collections qui s'y trouvent – périodiques et fonds ancien en cours d'élaboration – ne sont pas soumises au désherbage), on devra tenir ce chiffre pour l'équivalent de 85 % grand maximum du linéaire de la nouvelle construction¹. Quant à l'actuelle bibliothèque centrale où le désherbage fera son œuvre, elle compte aujourd'hui 4 262 mètres linéaires, tous occupés. Si l'on compte 35 volumes par mètre linéaire, son contenu total égale un peu plus de 149 000 volumes. Pour parvenir à désengorger les magasins, c'est-à-dire pour atteindre un taux de remplissage de 85 %, il faut supprimer 639 mètres linéaires de collections, soit environ 22 000 volumes. En considérant les 1 219 acquisitions de l'année 1992 comme base de référence, c'est un peu plus de 18 années de stockage que le désherbage autorisera. Pour convertir cette donnée en équivalent spatial, presque 20 demi-épis (ou 10 alvéoles) devront être libérés.

¹ Ce pourcentage est la norme-repère utilisée dans les bibliothèques universitaires anglaises depuis le rapport Atkinson, pourcentage au-delà duquel une bibliothèque est considérée comme arrivant à saturation. Voir FORD, G. Achetez, éliminez : la gestion des stocks dans les bibliothèques universitaires anglaises. In *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 5, p. 395.

2. Les instruments.

Comme nous l'avons dit en introduction, le responsable du désherbage n'aura pas de chiffres intéressants, même approximatifs, à sa disposition. De plus, la classification topographique ne donne pas lieu à une distribution systématique des collections, même si plusieurs îlots homogènes de quelques centaines d'ouvrages existent encore. Tous repérés, ils ne pourraient pas constituer des ensembles suffisamment significatifs dans les différents domaines mais fourniraient un terrain d'expérience vraisemblablement faussé. Trois éléments peuvent cependant guider le désherbeur en situation.

2.1. Les avis du Conseil scientifique de la bibliothèque.

Il est impératif de disposer d'une idée précise de la documentation nécessaire dans tous les domaines représentés à l'Université. Le Conseil scientifique de la bibliothèque dont nous parlions plus haut (Deuxième partie, 2.4.) a pour mission de fournir sous une forme synthétique les indications indispensables domaine par domaine, de façon à ce que le désherbeur puisse s'y reporter efficacement. Les repères énoncés par les spécialistes ne manqueront pas, lors de la confrontation avec des cas singuliers, de poser des problèmes. Plus ces problèmes seront nombreux, plus la réunion du Conseil en vue d'affiner les repères s'avèrera nécessaire.

2.2. La politique d'acquisition.

La politique d'acquisition vise à faire entrer la documentation maximale compte tenu du budget. Pour ce faire, elle procède à la définition de l'ouvrage adéquat et actuel dont on espère une utilisation importante. Cette définition permet d'éliminer "à la source", dans la masse des livres disponibles sur le marché. Ses critères lus en creux par le désherbeur se

montreront cependant insuffisants puisqu'ils ne permettront d'éliminer que les ouvrages qui réunissent les trois défauts de l'inadéquation, de l'obsolescence et de la non-utilisation : cela peut ne représenter qu'une petite quantité de retraits eu égard au total calculé en fonction du métrage minimal à récupérer.

2.3. La connaissance du fonds et de son utilisation.

Il n'existe pas de chiffres sur la communication des ouvrages. L'informatisation du prêt a commencé en octobre 1993 ; elle est donc trop récente pour être exploitée dans le cadre d'un désherbage jugé urgent. Par ailleurs, le système artisanal et traditionnel qui consiste à enregistrer sur une fiche collée à la fin du livre le nombre de transactions dont celui-ci a été l'objet n'a jamais été utilisé. L'expérience à la banque de prêt, lieu où transitent toutes les demandes de consultation et toutes les demandes de prêt, s'avère indispensable. Ce recours n'est pas à négliger même s'il constitue une donnée entachée de subjectivité.

3. Technique de l'épuration.

Le premier passage dans les rayonnages a pour but d'en retirer les volumes dont l'état physique n'est pas satisfaisant. L'épuration, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, se fonde sur des défauts divers, défauts qu'il s'agit de noter en prévision du retraitement. Il est souhaitable que les volumes retirés portent un signet indiquant par sa couleur ou par mention manuscrite le type de dégradation qui justifie l'épuration². Cela permettrait ensuite de classer facilement les volumes retirés dans le local de retraitement et de sérier ainsi les problèmes qu'ils représentent. Il n'y a pas lieu, à ce moment de l'opération, d'en faire plus. Cette sélection n'exigeant pas de connaissance importante des collections, le

² Cette signalisation s'inspire d'une pratique effectuée dans le cadre du récolement des collections de la Bibliothèque Nationale. A l'occasion de l'opération qui consiste à prélever les informations utiles à l'inventaire, l'état physique, la présence du cachet à différents endroits de l'ouvrage, la conformité du rondage au portage sont vérifiés. Si telle ou telle anomalie est perçue, un signet de telle ou telle couleur est glissée dans le volume et le problème traité ultérieurement.

responsable du désherbage peut se consacrer à la seule élimination. Il lui faut cependant veiller à faire prélever soigneusement les volumes abîmés comme s'ils étaient des ouvrages à conserver. C'est en effet lors d'une phase ultérieure de désherbage que l'on tranchera sur le cas des épurés. Une mise sous pochette à titre préventif peut, dans cet esprit, être effectuée systématiquement.

4. Technique de l'élimination.

Compte tenu de la nature des instruments réunis pour l'opération, c'est bien sûr la personne la plus au fait de la politique documentaire et possédant l'expérience la plus large des collections qui devra mener la révision.

Comme l'épuration, l'élimination est un examen unité par unité. La différence essentielle réside dans le fait que le contenu est alors l'objet de l'évaluation. Bien que celle-ci demande plus de temps, le traitement unitaire devra se faire selon un certain rythme ; aussi, tous les cas problématiques seront-ils regroupés à part dans le local de retraitement où les spécialistes prononceront à leur sujet un avis définitif.

Cependant, pour le tout-venant, l'ensemble des six premiers cas inventoriés plus haut (Deuxième partie, 3.) représente une grille de sélection d'autant plus fiable que les spécialistes sollicités ont défini des limites plus précises. Dans un premier temps, le désherbage pourra s'effectuer en tenant seulement compte des cas les plus évidents, c'est-à-dire ceux où l'inadéquation est reconnue. Dans un second temps, si le métrage linéaire à récupérer n'est pas atteint, les ouvrages frappés par les seuls critères d'obsolescence ou d'obsolescence et de non-utilisation (cas n°6 et cas n°4) grossiront le nombre des éliminés après avis favorable du Conseil. Sans cet avis en effet, le désherbage se soumettrait à la logique gestionniste où le linéaire prévaut absolument.

5. Le retraitement des ouvrages retirés.

Le sort des ouvrages n'est donc pas scellé au moment où ils sont retirés des rayonnages, mais à l'occasion du traitement final de leurs cas respectifs dans un local prévu à cet effet.

Nous considérons que seul un lieu dévolu au retraitement des ouvrages retirés permet de mener à bien et dans la clarté une opération complexe qui s'assortit de plus d'enjeux multiples.

Tout ce qui précède contribue à justifier l'existence d'un lieu de stockage des ouvrages retirés des collections. L'exigence d'un tel lieu se fonde sur la commodité d'exécution nécessaire à l'opération de désherbage. Mais, outre que les aspects pratiques y trouveront une unité topologique, la fonction bibliothéconomique ne sera qu'à cette condition affirmée et reconnue.

Certaines bibliothèques croient pouvoir en faire l'économie ; entre le maintien d'un ouvrage dans les collections et son retrait, il existe en effet deux moyens termes : le degré zéro du désherbage et la relégation interne. Le degré zéro est représenté par la dispersion des ouvrages promis au désherbage : des livres sur une table, d'autres sur un bureau, des livres dans un placard à fournitures, d'autres en rayon couchés sur le dos, des livres dans des cartons, d'autres avec des signets de couleur : on peut affecter à ces diverses positions des significations multiples renvoyant à des traitements ou des sorts différents mais ainsi on laisse entièrement au problème son caractère polymorphe et désordonné. De sorte qu'aucune vue d'ensemble ni aucune vérification immédiate ne seront possibles. La relégation interne peut être une étape ultérieure ou une solution retenue d'emblée. Dans les deux cas, elle opère la concentration des livres retirés par le biais d'un "placement en magasin". Cette formule³, que l'on peut assimiler à un purgatoire *intra muros*, est une

³ Elle est mentionnée par exemple dans CURT, A. A propos de PDC. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, T. 31, n° 2, p.158, et dans FORD, G. Achetez, éliminez : La gestion des stocks dans les bibliothèques universitaires anglaises, p. 395.

solution luxueuse générant plus ou moins vite une sorte d'abcès de fixation dans l'établissement qui éprouve le besoin de place⁴. Il est inconséquent d'utiliser les mètres linéaires disponibles pour entreposer les ouvrages relégués. C'est autant de place perdue pour les nouvelles acquisitions. Si ce besoin de place est réel, il risque de s'intensifier ; autrement dit, le problème du retrait définitif (*extra muros*) se posera de nouveau – et dans l'urgence. En outre, cette "solution" timide et imprévoyante n'est souvent pas dans les possibilités des bibliothèques concernées par le désherbage.

La solution que nous préconisons réclame également de la place : les livres retirés devront bien être rassemblés mais dans un local séparé des magasins et spécialement affecté au retraitement, c'est-à-dire qui permette l'examen des livres en vue de leur redistribution éventuelle ou de leur destruction effective. Car c'est en faisant de la place pour l'opération de désherbage que celle-ci pourra en faire à son tour. Les avantages du local réservé au désherbage sont à vrai dire les conditions que celui-ci exige pour être réussi :

- Le rapprochement des livres retirés (la comparaison peut permettre 1) d'éviter des erreurs,

- 2) de dégager une leçon pour tous les ouvrages du même domaine).

- Le lien avec les acquisitions (qui mesure concrètement l'écart entre les ouvrages qui sont introduits et ceux qui sortent sur un thème donné).

- La comptabilité précise 1) des ouvrages et des volumes retirés par domaines,

- 2) des mètres linéaires gagnés.

- La désaffectation (suppression au registre et dans le catalogue).

- La préparation du nouveau statut des ouvrages retirés selon les sorts retenus : 1) établissement des listes à envoyer,

- 2) confection des paquets à disposition des bibliothèques intéressées,

- 3) confection des lots à donner,

⁴ L'élimination provisoire, l'élimination par stockage, le refoulement sont des expressions dont le caractère quelque peu contradictoire dit assez que le problème de fond n'est pas envisagé : une élimination différée n'est pas une élimination.

4) confection des lots à jeter.

- La quantification des ouvrages 1) à réparer,
- 2) à relier,
- 3) à remplacer.

Examinons plus en détail les différentes tâches qui peuvent s'effectuer dans ce local de retraitement.

Les comptes

La double provenance des livres retirés doit rester visible. Les volumes épurés, rangés d'un côté (et classés selon le type de dégradation) et les ouvrages éliminés mis d'un autre côté (également répartis selon les critères) feront l'objet de deux comptes séparés (voir les deux premiers tableaux ci-dessous⁵).

EPURATION

Critères	Nb. Vol.	Pourcentage	Equiv. m/l
Reliure			
Papier			
Texte			
Illustrations			
Total			

ELIMINATION

Critères	Nb. Vol.	Pourcentage	Equiv. m/l.
Inadéquation			
Obsolescence			
Non-utilisation			
Total			

Cette disposition, si elle est rigoureusement observée, permet d'une part de voir assez vite

⁵ Ces deux premiers tableaux répartissent les quantités de livres retirés par critères et déterminent le métrage devenu disponible (à raison de 35 volumes pour un mètre linéaire). Ces deux tableaux représentent les résultats de ce qui se passe en amont du retraitement, ce que nous appelons le retrait.

combien de volumes tombent sous le coup de telle ou telle épuration et de telle ou telle élimination, mais aussi d'autre part d'effectuer sans plus de remue-ménage les différentes opérations techniques du retraitement.

Les opérations

Les volumes épurés doivent en premier lieu être passés au crible de l'élimination. Ne seront proposés à la reliure, à la réparation ou à la restauration que les ouvrages qui ne s'avèrent pas inadéquats, obsolètes ou inutilisés et dont l'état physique n'est pas trop dégradé. Si le contenu justifie le maintien dans les collections alors que l'aspect matériel commande l'éviction, on peut préférer selon les cas le remplacement du volume détérioré par un autre exemplaire (souvent moins coûteux qu'une intervention de sauvegarde).

Le retraitement des volumes épurés peut déboucher sur les trois cas suivants :

1. Le volume épuré s'avère être un ouvrage à ne pas éliminer ; il sera pourtant détruit si son remplacement est moins coûteux que sa réparation.

2. Le volume épuré correspond à un ouvrage qui a une valeur intellectuelle certaine, mais on ne peut qu'à grand-peine trouver un autre exemplaire ; il convient alors de prendre une décision de sauvegarde : ou bien l'ouvrage sera inscrit au programme des livres à restaurer, à microformer, ou bien – plus modestement et plus rapidement – il sera mis sous pochette et sa consultation deviendra conditionnelle.

3. Le volume épuré est un ouvrage éliminable ; il devra être détruit ou vendu au prix du papier si aucun des usages prévus par Noë Richter n'est possible (voir supra, p. 26-27).

La seconde opération (l'élimination) a drainé vers le local de retraitement un certain nombre d'ouvrages. Ceux-ci auront été, à l'instar des volumes épurés, munis d'informations pour faciliter leur retraitement. Une décision définitive doit être prise, qui signifiera le maintien (jugé souhaitable *in extremis*) ou le rejet. Les éliminés à rejeter constituent alors une masse d'ouvrages qu'il faut classer. Les signets permettent un tri rapide :

1. Les éliminés rangés sous la catégorie du cas n°1 (qui cumule tous les défauts) risquent fort de n'intéresser personne. Il faudra seulement envisager d'en tirer un avantage

pécuniaire (vente à des libraires, aux marchands de papier) ou pédagogique (voir les recommandations de Noë Richter). Les éliminés type n°4 (ouvrage adéquat, obsolète et non-utilisé) peuvent grossir l'effectif de cette première catégorie dès lors qu'ils sont considérés comme négligeables pour la recherche historique dans la discipline à laquelle ils appartiennent.

2. Les éliminés types n°2 (ouvrage inadéquat, obsolète et utilisé) et n°6 (ouvrage adéquat, obsolète et utilisé), précisément parce qu'ils intéressent le public, peuvent lui être cédés. Ils forment un second lot qu'une exposition temporaire devrait suffire à écouler.

3. Les éliminés types n°3 (ouvrage inadéquat, actuel et non-utilisé) et n°5 (ouvrage inadéquat, actuel et utilisé) doivent être proposés à d'autres organes documentaires. Ils n'ont en effet pour véritable défaut que de n'être pas à leur place dans cette bibliothèque. La répartition thématique de ces éliminés permettra l'établissement de listes qui seront envoyées aux bibliothèques susceptibles d'être enrichies par ces ouvrages.

Le tableau ci-dessous offre la répartition des livres épurés et éliminés selon les opérations ou issues possibles envisagées ainsi que leurs coûts respectifs⁶. Les chiffres portés dans la colonne "Coûts" sont tous négatifs ou nuls sauf celui qui représente le produit de la vente. Il faut en effet souvent prévoir des frais pour l'envoi des paquets aux autres bibliothèques et pour le passage des marchands de papier.

EPURATION

ELIMINATION

Opérations	Nb. Vol.	Pourcentage	Coûts	Opérations	Nb. Vol.	Pourcentage	Coûts
Reliure				Dons			
Réparation				Echange			
Restauration				Vente			
Remplacement				Dépôt			
Pilon				Pilon			
Total				Total			

⁶ Il est à noter que le coût de la quatrième possibilité pour un livre épuré (le remplacement) se traduit par la somme représentée par l'exemplaire à acheter. L'exemplaire défectueux, quant à lui, va en fait grossir le nombre des livres destinés au pilon.

6. La destination des ouvrages dés herbés.

L'Université Catholique de Lyon étant une université privée, les collections que renferme la bibliothèque ont un statut différent de celui des collections d'Etat ou des collectivités territoriales. Le désherbage est effectué avec l'accord du Recteur, et les livres retirés peuvent – comme toute propriété privée – aussi bien être donnés, déposés, vendus que détruits⁷. La volonté de ne pas appauvrir le bassin documentaire global et le souci d'une répartition pertinente des ressources engagent la bibliothèque à placer autant qu'elle peut ses ouvrages éliminés. Le retraitement, comme on l'a vu, prépare la redistribution de ces ouvrages auprès d'organes documentaires susceptibles d'être intéressés. L'Association des bibliothèques ecclésiastiques de France (A.B.E.F.), dont la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon est membre, gère le Service d'entraide des bibliothèques ecclésiastiques (S.E.B.E.) et Theologici Exquisiti Oblatique Libri (T.E.O.L.), deux services (le premier national, le second international) qui ont pour mission de centraliser et de ventiler les demandes et les propositions de livres. La spécialisation croissante des bibliothèques de recherche⁸ ou simplement le recentrage des collections pour leur assurer une plus grande cohérence oblige à la coopération. Faute de structure régionale comparable au Centre technique du livre qui s'ouvrira prochainement à Bussy Saint-Georges pour soulager les bibliothèques universitaires de Paris et d'Ile de France, la dotation en livres de bibliothèques les plus diverses – religieuses ou non – est une forme de coopération d'autant plus souhaitable qu'elle contribue à la survie des documents.

⁷ Pour les bibliothèques qui sont placées sous la tutelle de l'Etat ou des collectivités territoriales, voir HUCHET, B. L'élimination : aspects juridiques. In *Eliminer... hasard ou nécessité ?* Congrès du C.E.B.R.A.L., 1990, p. 17-19.

⁸ La Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon, rappelons-le, a le projet de devenir pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France en sciences religieuses.

CONCLUSION

Vers une nouvelle bibliothèque

Le désherbage tel que nous l'avons envisagé ne constitue pas seulement le moyen de désengorger la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon. Cette fonction, qui inclut le toilettage et l'amélioration des collections, contribue à préparer le changement de l'organisation. La nouvelle structure une fois mise en place, un désherbage de maintenance devra prendre à terme le relais de celui dont nous avons tenté de jeter les bases.

Le désherbage ponctuel et thérapeutique

Nous savons que le désherbage qui doit avoir lieu représente une entreprise bibliothéconomique d'envergure. Il est sans commune mesure avec ce qui a été réalisé auparavant. De son caractère massif dépendra la viabilité du projet de réorganisation dans son ensemble. Le linéaire qu'il rendra disponible influera sur le nombre du linéaire à construire. Autrement dit, tous les livres maintenus dans les collections des magasins centraux actuels contraindront à construire un nombre de mètres linéaires équivalent dans la nouvelle structure. Notons que le nombre de mètres linéaires à récupérer ne gouverne pas

l'opération : il constitue simplement un repère, en deçà duquel il faut concevoir un programme incluant davantage de surfaces de stockage, au-delà duquel on peut tenir pour suffisant le linéaire actuel occupé. Rappelons les chiffres :

- 4 262 ml = le nombre de ml des magasins centraux (actuellement saturés)
- 639 ml = le nombre de ml à récupérer dans les magasins centraux pour atteindre 85 % de remplissage
- 2 100 ml = le nombre de ml occupés dans les annexes
- 2 470 ml = le nombre minimum de ml de la nouvelle construction (2 100 ml représentant 85 % de ce nombre minimum)
- 7 594 ml = le nombre minimum de ml du nouvel ensemble (sachant qu'aux 4 262 ml où se sera effectué le désherbage il faut ajouter les 862 ml de la Salle P [magasin des Périodiques] et les 2 470 ml de la nouvelle construction
- 6 456 ml = le nombre de ml occupés dans le nouvel ensemble si l'on récupère 639 ml par le désherbage et si l'on y loge les collections se trouvant dans les annexes actuelles ainsi que dans la salle P (4 262 – 639 + 2 100 + 733).

for
Clair
65
fiche

Le désherbage prophylactique et régulier

Lorsque la bibliothèque bénéficiera de sa nouvelle implantation, un désherbage d'entretien devra être mené dans un souci de prévention. La bibliothèque disposera, surtout si un personnel plus nombreux y est employé, de moyens plus adaptés pour traiter rigoureusement les collections. L'informatisation du prêt sera rodée alors et les indications sur l'utilisation des ouvrages disponibles. Le but de ce désherbage régulier est d'empêcher qu'un problème comparable à celui que la bibliothèque connaît ne se reproduise dans plusieurs années. Sera-t-il alors nécessaire d'appliquer le concept draconien de la "self-renewing library" (bibliothèque auto-renouvelante) élaboré par l'University Grants Committee ? Faudra-t-il chaque année retirer des collections autant de livres qu'il en sera entré ? Le paradoxe de ce désherbage prophylactique tient au fait qu'il n'est pas nécessaire

de l'effectuer avant que les problèmes traités par le désherbage thérapeutique ne réapparaissent. L'obsolescence et la non-utilisation ne peuvent pas en effet "repousser" avant quelques années. L'opération d'élimination deviendra sans doute marginale tandis que l'opération d'épuration, surtout si des collections sont mises en libre-accès, se poursuivra. Ainsi le désherbage prophylactique consistera-t-il à surveiller l'état physique des collections et, cycliquement (seule l'observation des collections déterminera la durée du cycle), à procéder à l'élimination des ouvrages devenus obsolètes et non-utilisés.

ANNEXE

L'enquête du stage

La liste des personnes et des bibliothèques à contacter a été arrêtée d'un commun accord avec Madame Michèle Behr, Directrice de la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon. Les fonds de cet établissement étant relativement spécialisés, nous avons d'abord sollicité les avis des responsables de bibliothèques comparables : la bibliothèque de l'Institut Catholique de Paris, la bibliothèque de l'Université Catholique d'Angers, la bibliothèque des Facultés catholiques de Lille. Notre curiosité s'est ensuite étendue aux bibliothèques religieuses ou de théologie dont nous pouvions penser, à tort ou à raison, qu'elles avaient été ou allaient être en butte aux mêmes difficultés que celle de l'Université Catholique de Lyon : la Bibliothèque Les Fontaines de Chantilly, la Bibliothèque du Saulchoir à Paris, la Bibliothèque du Séminaire de Villers-lès-Nancy, la Bibliothèque de la Faculté de Théologie protestante de Paris, la Bibliothèque de la Faculté de Théologie protestante de Montpellier, la Bibliothèque du Centre protestant d'études et de documentation de Paris, la Bibliothèque de la Compagnie de Saint-Sulpice à Paris. Nous avons enfin souhaité interroger, par voie de questionnaire ou par entretien, quelques personnes qui nous ont d'ailleurs souvent renvoyé les unes aux autres : M. Bernard Huchet de la Direction du Livre, M. Yannick Nexon de la Bibliothèque de la Sorbonne, Mme Catherine Gaillard (Directrice de la Bibliothèque de l'Université Pierre et Marie Curie), Mme Fabienne Guy de la Bibliothèque de l'U.F.R. Saint-

Antoine, M. Hubert Dupuy de la Sous-Direction des Bibliothèques (Directeur du projet du Centre technique du Livre).

Le terme "enquête" est un peu fort pour désigner l'envoi d'une dizaine de questionnaires et quelques entretiens. Nous voulions seulement, compte tenu des moyens à notre disposition et du temps imparti, recueillir des indications et des renseignements sur deux points essentiels. Il s'agissait en premier lieu de savoir si le désherbage était aussi devenu pour d'autres établissements une préoccupation, sinon une urgence, quand il n'avait pas déjà été pratiqué. En second lieu, il nous importait de connaître les modalités techniques de l'opération, notamment les critères mobilisés dans sa mise en œuvre.

Sur le premier point, les réponses dans leur grande majorité (11 sur 13) faisaient état d'un désherbage (réduit pour une bibliothèque seulement à de l'épuration), et 7 bibliothèques sur 11 invoquaient le besoin de place au titre des causes. Quant au second point, les réponses, laconiques pour la plupart, laissaient entendre qu'il fallait encore engager la réflexion. Cependant, nous avons pu inférer des renseignements fournis le critère privilégié : dans 7 cas sur 10 l'inadéquation s'est révélée un des critères ou même le seul. Les résultats ont été synthétisés dans le tableau figurant en dernière page.

Questionnaire adressé aux bibliothèques

A. Existence d'une opération de désherbage

1. Existe-t-il, dans votre établissement, une politique de désherbage ou seulement une pratique ponctuelle ?

2. A quelle date remonte cette opération ? Quelles en sont les causes ?

3. Cette politique s'inscrit-elle dans le cadre plus général de la politique documentaire (plan de développement des collections, conspectus...) de telle sorte qu'elle se trouve liée à la politique d'acquisition ?

4. Depuis quand ce lien est-il établi ?

5. Qui a la charge de la réflexion et de la direction de l'opération de désherbage ?

6. Les responsables des différentes sections effectuent-ils un travail préparatoire ?

7. Le corps enseignant est-il consulté ?

B. Modalités d'application

1. Disposez-vous d'une méthode ? Est-elle : prédéfinie, prédéfinie mais adaptée, originale ?

2. Pouvez-vous énoncer les grandes lignes de cette méthode ?

3. Quels sont les critères retenus pour sélectionner les ouvrages à désherber ?

4. Utilisez-vous des indications chiffrées fournies par le système informatique ?

5. Comment se passe le désherbage depuis la décision jusqu'au stockage des ouvrages éliminés ?

6. A l'occasion du désherbage, la bibliothèque réclame-t-elle l'avis ou l'autorisation d'une instance ? Si oui, quelles procédures administratives suit-elle ?

C. Destination des ouvrages désherbés

1. Que deviennent ces ouvrages ?

2. Avez-vous prévu pour les volumes un endroit, une sorte de purgatoire, avant l'aliénation définitive ?

3. Combien d'ouvrages retirés ont-ils été donnés, échangés, déposés, rendus, vendus, pilonnés depuis le début de l'opération et chaque année ?

D. Questions diverses

1. Quel est le terme le plus communément employé pour désigner l'opération : désherbage, élagage, élimination, épuration, expurgation, mise au rebut, pilon, reclassement, recyclage, relégation, retraitement ? Pouvez-vous dire depuis quand ?

2. Avez-vous, avez-vous eu l'impression que l'opération de désherbage est, a été en butte à des réticences ou même à des résistances ?

3. Comment l'opération est-elle perçue et ressentie par le personnel de la bibliothèque ?

4. Pensez-vous que les usagers et le public en général comprennent et admettent l'opération du désherbage ?

**Entretien du 23 septembre 1993 avec M. Hubert DUPUY
Centre technique du livre**

Questions

1. Pourquoi a-t-il été nécessaire de concevoir un silo ?
2. A quelle étape de son élaboration ou de sa construction en est-il ?
3. Quelles seront les principales missions du silo ?
4. A quelles bibliothèques rendra-t-il service ?
5. En tant que responsable du projet avez-vous un droit de regard sur les désherbages pratiqués dans les bibliothèques universitaires ?
6. Comptez-vous, dans la perspective du silo, formaliser les pratiques de désherbage ?
7. La seule existence du silo obligera-t-elle les bibliothèques qui souhaiteront en bénéficier à définir des politiques précises ?
8. Pensez-vous que d'autres silos devront être construits dans un proche avenir ?
9. Est-ce que la coopération entre les bibliothèques s'en trouvera facilitée ?

Personnes contactées	Etablissements	Entretiens	Entretiens enregistrés	Réponses au questionnaire	Cas de désherbage	Causes	Critères
M. M. ALBARIC	Bibliothèque du Saulchoir	●			NON		
M. J. DEDEYAN	B.N.U. de Strasbourg			☒	EP	Toiletage	
Mme J. DIOT	Bibliothèques Les Fontaines			☒	DE, EL, EP	S	I
Mme G. DUBOIS	Bibliothèque de la Faculté de Théologie Protestante de Paris			☒	NON		
Mme C. GAILLARD	Bibliothèque de l'Université Paris VI		●	☒	EL, EP	QS, S	O, N-U
Mme M.-Chr. GRIFFON	Bibliothèque de la Faculté de Théologie Protestante de Montpellier			☒	DE, EL, EP	Toiletage	O
Mme F. GUY	Bibliothèque de l'U.F.R Saint-Antoine			☒	DE, EL, EP	QS, S	O, N-U
M. B. HUCHET	Direction du Livre et de la Lecture	●					
M. Y. LE GALL	Bibliothèque de l'Université Catholique de l'Ouest. Angers			☒	DE, EL	S	I
M. Y. NEXON	Bibliothèque de la Sorbonne		●	☒	DE, EL, EP	S	I, O
M. I. NOYE	Bibliothèque de la Compagnie de Saint-Sulpice. Paris			☒	EL	Nouveau classement	I, O
Mme N. ODOUARD	Bibliothèque des Facultés Catholiques de Lille			☒	EL	S	I
M. B. STELLY	Bibliothèque du Séminaire de Villers-lès-Nancy			☒	DE, EL	S	I
M. J.-L. TAFFARELLI	Centre de documentation de l'Institut Catholique de Paris			☒	DE, EL, EP	Réorganisation	I
X	Centre protestant d'études et de documentation. Paris						
TOTAL	15	2 / 4	2 / 4	12 / 13	11 / 13		

DE = Dédoublonnage ; EL = Elimination ; EP = Epuration ; I = Inadéquation ; N-U = Non-utilisation ; O = Obsolescence ; QS = Qualité de service ; S = Saturation

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

ARFIELD, J. Pruning, weeding and grafting : strategies for the effective management of library stock. *Library Management*, 14 (3), 1993, p. 9-15.

Association des bibliothécaires français (Paris). Congrès national (1978, Versailles). Conserver, éliminer ? Eléments pour une gestion rationnelle des fonds. *Bulletin d'informations de l'A.B.F.*, 1978, n° 101, p.181-229.

BERGER, S.E. The preservation of knowledge : a response to Thomas Tanselle. *Conservation Administration News*, vol. 49, April 1992, p. 6-7.

BERNT, H.A. On weeding. *Library journal*, janvier 1942, n° 67, p. 22-24.

Cercle d'études des bibliothécaires des régions Aquitaine-Languedoc. Congrès (9-10 juin 1990, Périgueux). *Eliminer... hasard ou nécessité ?* [Périgueux] : C.E.B.R.A.L., 1990. 75 p.

COOPER, Marianne. Criteria for Weeding of Collections. *Library Resources & Technical Services*, 1968, vol. 12, n° 3, p. 339-351.

DOUCET, Emmanuel, LARBRE, François. La gestion des fonds est-elle une science exacte ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 4, p. 266-275.

ELIOT, C.W. The division of a library into books in use and books not in use, with different storage methods for the two classes of books. *Library journal*, 1902, n° 27, p. 51-56. Réimpr. : *Collection management*, printemps 1978, n° 2, p. 73-82.

FOLLET, Marianne. *La médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination*. [Villeurbanne] : ENSB, 1991. 116 p.

FORD, Geoffrey. Achetez, éliminez : la gestion des stocks dans les bibliothèques universitaires anglaises. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 5, p. 394-401.

GAUDET, Françoise, LIEBER, Claudine. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1986. Dossier technique, n° 5. Nouv. éd. augm. en avril 1987. 62 f.

LEDRU, Ghislaine, OSSART, Elisabeth. *L'élimination des ouvrages dans les bibliothèques publiques*. Villeurbanne : ENSB, 1974.

MAC CLELLAN, A.W. *The Logistics of a public library bookstock*. London : Association of assistant librarians, 1978.

MOUNT, Ellis. *Weeding of collections in Sci-Tech Libraries*. New York : London : The Haworth Press, 1986. 164 p. ISBN 0-86656-552-3.

MUMFORD, L.Q. Weeding practices vary. *Library journal*, juin 1946, n° 71, p. 895-898, 907.

ODDOS, Jean-Paul. Mémoire et élimination : la Bibliothèque de France face à l'accroissement futur de ses collections. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1993, n° 160, p. 35-39.

PALLIER, Denis. Conservation, communication, élimination : le problème bibliothéconomique des silos. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 5, p. 282-289.

PALLIER, Denis. *Elimination et conservation des ouvrages et périodiques : recommandations*. Paris : Commission de coordination de la documentation administrative, 1990. 94 p.

PALLIER, Denis. Elimination et conservation des ouvrages et périodiques, recommandations. In Commission de coordination de la documentation administrative. *Documentation administrative et renouveau du service public*. Paris : La Documentation française, 1992. Annexe 1, p. 51-68.

PALLIER, Denis. *Mise en œuvre et évaluation des recommandations relatives à l'élimination et à la conservation des ouvrages et périodiques (octobre 1990)*. Paris : Commission de coordination de la documentation administrative, 1993. 16 p.

REED, L.L., ERICKSON, R. Weeding a quantitative and qualitative approach. *Library Acquisitions : Practice and Theory*, 17 (2), Summer 1993, p. 175-181.

RICHTER, Brigitte. *Précis de bibliothéconomie*. 4ème éd. Paris : K.G. Saur, 1987. 233 p. ISBN 3-598-10560-6. Les éliminations, p. 33-43.

RICHTER, Noë. Les éliminations dans les bibliothèques françaises. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1975, t. 20, n° 5, p. 199-209.

RICHTER, Noë. La révision critique des collections, l'épuration et l'élimination, in *Le patrimoine des bibliothèques, rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture*, 1982, Annexes, p. 25-29.

RICHTER, Noë. [Compte rendu de] Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque / Françoise Gaudet et Claudine Lieber. – Paris : Bibliothèque publique d'information, 1986. in *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 1, p. 81-83.

SEYMOUR, Carol A. Weeding the collection : A Review of Research on Identifying Obsolete Stock. *Libri*, 1972, vol. 22, n° 2, p. 137-148 et n° 3, p. 183-189.

SIMONOT, Geneviève. *Synthèse de l'enquête de 1983 relative à la création d'un centre de dépôt pour les bibliothèques universitaires et de la région parisienne*.

SLOTE, Stanley J. Identifying useful core collections : a study of weeding fiction in public libraries. *The Library Quarterly*, janvier 1971, vol. 41, n° 1, p. 25-34.

SLOTE, Stanley J. *Weeding library collections*. Littleton, Color. : Libraries unlimited, 1975. Nouv. éd. augm. en 1982.

STEINHOFF DRAKE, Cindy. The weeding of a Historical Society Library. *Special Libraries*, 1992, t. 83, n°2, p. 86-91.

STOKER, David. Libraries at bursting point. *Journal of Librarianship and Information Science*, 1992, vol. 24, n° 2, p.67-69.

THOMPSON, James. Revision of stock in academic libraries. *Library association record*, 1973, vol. 75, p. 41-44.

TREMBLAY, Clément. L'élagage : une fonction de la bibliothèque encore à inventer. *Documentation et bibliothèques*, mars 1976, vol. 22, n° 1, p. 9-15.

University Grants Committee. *Capital provision for university libraries : report of a working party*. London : Her Majesty's stationery office, 1976. [Document plus connu sous l'appellation de "Rapport Atkinson", du nom du professeur qui présida le groupe de travail.]

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. Eléments descriptifs	3
1.1. L'Université	3
1.2. La Bibliothèque	4
1.3. Les problèmes	6
2. Eléments prospectifs	7
2.1. Le projet de réorganisation	7
2.2. Le désherbage	8
3. Difficultés rencontrées	9
4. Plan	10
PREMIERE PARTIE : Le désherbage en bibliothèque universitaire	12
1. Il est question de désherbage	14
1.1. Commentaires à partir de la bibliographie	14
1.2. Les causes du désherbage	19
1.2.1. Les causes internes	19
1.2.2. Les causes externes	22
1.3. Le vocabulaire	23
2. Le désherbage en question	27
2.1. La bataille du désherbage aura-t-elle lieu ?	28
2.1.1. Critique de la conservation pure	34
2.1.2. Critique de la gestion pure	35
2.2. Vers un juste milieu	37
DEUXIEME PARTIE : Les critères du désherbage	40
1. Les critères d'épuration	40
2. Les critères d'élimination	43
2.1. L'inadéquation ou le décalage thématique	43
2.2. L'obsolescence	45
2.3. La non-utilisation	49
2.4. Les limites des critères	51
3. La révision critique des fonds : la combinaison des critères	52
TROISIEME PARTIE : Le désherbage à la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lyon	56
1. Les objectifs quantitatifs du désherbage	56
2. Les instruments	57
2.1. Les avis du Conseil scientifique de la bibliothèque	57
2.2. La politique d'acquisition	57
2.3. La connaissance du fonds et de son utilisation	58
3. Technique de l'épuration	58
4. Technique de l'élimination	59
5. Le retraitement des ouvrages retirés	60
6. La destination des ouvrages désherbés	65
CONCLUSION	67
ANNEXE	71
ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	78

